

## Quels rôles pour l'état dans la mondialisation ?

Sanctuaire de démocratie...  
Outil d'égalité !

Par facilité d'écriture et de lecture, la règle grammaticale voulant que le masculin l'emporte sur le féminin, ce document est rédigé au masculin.

## Sommaire

### A. Introduction

### B. L'Etat des lieux

*Renversement de tendance*

#### 1. L'état de grâce du capitalisme

- Capitalisme/libéralisme

*Inégalités de revenus*

- Libéralisme politique/libéralisme économique
- Croissance ralentie/chômage de masse

*Inbev, les travailleurs savent pourquoi...*

- Qui contrôle la monnaie ?
- Un capitalisme financier prépare la mondialisation

*Libre circulation des capitaux*

- Plus puissants que des Etats

*Transnationales plus lourdes que les Etats*

- Propriétaires anonymes
- La mondialisation accélère la marchandisation

*Libéraliser tous les services de tous les secteurs*

#### 2. L'Etat dans tous ses états

- Etat, construction historique
- De l'Etat/nation à l'Etat de droit
- Etat redistributeur

*Environ 20% du PIB financent la solidarité*

- Etat patron
- Etat fédéral

*Ce que la Flandre doit à l'Etat*

- Etat-membre
- Etat social actif

*L'Etat social actif formate les comportements*

#### 3. Retour à l'Etat libéral

- Un Etat libéral « passif »...
- ... Mais un Etat libéral actif, quand même

### C. Conclusions

### D. Orientations bibliographiques

# A. Introduction

Transformer la société au départ du réel représente une ambition qui ne peut se traduire dans un processus concret sans mise à plat d'une vision partagée de ce qui structure notre réalité, sans réflexion sur les rapports de force qui la tendent et sur l'orientation des changements qu'ils impulsent.

Penser un autre projet social, c'est accepter que la somme des projets individuels ne constitue pas un projet collectif. C'est imaginer les manières d'orienter l'évolution permanente des transformations à l'œuvre pour les orienter vers la concrétisation de valeurs partagées.

Solidarité, égalité et démocratie en sont trois qui s'inscrivent dans l'histoire commune depuis la première révolution industrielle. La pensée économique dominante - comme ses traductions politiques... - les interroge avec un souci constamment répété de les « moderniser ». Elles fondent par ailleurs l'organisation et les interventions de l'Etat.

D'une part, il s'agit de réaliser l'affirmation selon laquelle « nous naissons libres et égaux »<sup>1</sup> et... de réunir les conditions pour le rester. La mise en œuvre de cet objectif politique nécessite, à l'évidence, une autre répartition des richesses, une allocation des ressources plus juste pour réduire les écarts entre des riches sans cesse plus riches et des pauvres toujours plus pauvres. Le capitalisme dont la mondialisation conduit à l'approfondissement de ces inégalités est ici en cause...

D'autre part, le présent est aussi enraciné dans une lutte pour le suffrage universel qui trouve, aujourd'hui, un prolongement dans les revendications pour le droit de vote et d'éligibilité pour les ressortissants extra-européens. La démocratie ne peut pourtant être réduite à sa seule dimension politique. Elle doit se déployer sur le terrain économique et social aussi. Or, celui-ci est régi par des relations de pouvoir fortes du type « dominant/dominé ». L'approfondissement de la démocratie passe par la concertation sociale et le respect de ses organes comme par la reconnaissance de la nature sociale des conflits qui surviennent dans le cadre du travail. Ce qui implique de reconnaître le fait syndical dans toutes les entreprises, y compris les PME. La mise en question du droit de grève et, plus généralement, des libertés syndicales ainsi que le recours aux tribunaux civils en cas de conflits collectifs constituent, en ce sens, des régressions démocratiques.

Jusqu'il y a quelques décennies à peine, le projet solidaire pétri d'égalité et de démocratie porté par le monde ouvrier et ceux qui s'y reconnaissaient pouvait se déployer dans le cadre d'un seul Etat pour l'essentiel et dans une approche internationaliste pour le solde. Les choses ont changé. Le cadre a explosé et, sous la contrainte d'un capitalisme mondialisé, la nature même de la puissance publique change sous nos yeux.

Nous devons en évaluer les véritables enjeux, les permanences et les ruptures. Définir la place de l'Etat, de la puissance publique, dans une économie mondialisée... Nous devons la réfléchir en fonction de nos valeurs et d'une volonté de transformation sociale. Travail indispensable et préalable à la recherche de voies nouvelles pour forcer toujours une plus grande inclination de la société vers plus de solidarité.

---

<sup>1</sup> Dans son article 10, la Constitution belge stipule que « les Belges sont égaux devant la loi ». L'article 12 précise que « la liberté individuelle est garantie ». [http://www.senate.be/doc/const\\_fr.html](http://www.senate.be/doc/const_fr.html)

## B. L'état des lieux

En une vingtaine d'années, la « Belgique à papa »<sup>2</sup>, État unitaire, s'est muée en un État fédéral composé de Régions et de Communautés<sup>3</sup> qui a transféré dans une Union européenne une part de sa souveraineté et qui voit son développement économique, comme sa politique sociale, profondément marquée par une mondialisation d'un capitalisme de plus en plus régulé (au contraire de l'idée généralement véhiculée) depuis des institutions multilatérales, interétatiques.

Voilà de lourdes évolutions qui continuent de transformer notre perception de ce qu'est l'État.

Le lien entre l'État et la Nation évolue lui aussi sous nos yeux. Or, la Constitution indique que les pouvoirs émanent de la Nation... qui n'est précisément définie nulle part. Ernest Renan<sup>4</sup> disait qu'elle est un « plébiscite de tous les jours ». Mais encore ? En Belgique, elle se traduit par une réalité particulièrement mouvante sur laquelle il est non seulement hasardeux mais dangereux de bâtir un projet de société.

Pour rappel, le concept de « nation belge » sonne de plus en plus creux alors que la Flandre veut se doter d'une Constitution reconnaissant une nation flamande<sup>5</sup> et que des responsables politiques de premier plan en Wallonie et à Bruxelles promotionnent l'idée d'une « nation francophone »<sup>6</sup>.

Préférons donc fonder notre projet sur une définition de l'État - qui nous protège de dérives caractéristiques du nationalisme - et de ses fonctions dans la société et dans l'économie.

La plupart des dictionnaires et encyclopédies le présentent d'abord comme une construction historique. Il n'a pas toujours existé, même si sa date de naissance est perdue dans les profondeurs de l'Histoire. Les différentes formes qu'il a prises dans sa longue existence sont ensuite éclairées par des approches théoriques différentes mais, grosso modo, l'État caractérise une communauté humaine fixée sur un territoire propre et possédant une organisation « *d'où il résulte, pour le groupe envisagé, dans des rapports avec ses membres, une puissance suprême d'action, de commandement et de coercition* », selon l'expression du juriste français du XIX<sup>e</sup> siècle, Raymond Carré De Malberg<sup>7</sup>, prosélyte de l'État de droit et auteur qui fait autorité et référence en la matière.

Cette notion de l'État correspondrait donc à un mode d'organisation sociale territorialement défini et par un ensemble d'institutions dotées d'un monopole de l'édiction de règles de droit et de l'usage légitime de la contrainte, voire de la force.

---

<sup>2</sup> L'expression est de Gaston Eyskens, Premier ministre belge dans les années 70. Voir « La Belgique à papa. 1970 : le commencement de la fin », André Méan, Pol-His, 1989.

<sup>3</sup> « Les nouvelles institutions politiques de la Belgique et de l'Europe », Charles-Etienne Lagasse, Artel, 1993.

<sup>4</sup> « Qu'est-ce qu'une nation ? », conférence prononcée à la Sorbonne le 11 mars 1882 par Ernest Renan. ([http://ourworld.compuserve.com/homepages/bib\\_lisieux/nation01.htm](http://ourworld.compuserve.com/homepages/bib_lisieux/nation01.htm))

<sup>5</sup> « Une Flandre décomplexée, gagnante », La Libre Belgique, 25 juin 2002.

<sup>6</sup> En juillet 2004, le président du PS francophone expliquait que si les Néerlandophones devaient se passer des Francophones « *nous prendrions notre destin en main avec l'ensemble des attributs d'une nation* ». En mars 2006, à l'occasion du congrès du MR à Louvain-la-neuve, le président Didier Reynders évoqua, lui, l'existence d'une « patrie francophone » en ces termes : « *S'il y a une patrie à donner aux Francophones, s'il y a une patrie à leur faire aimer, c'est une patrie francophone que l'on pourrait appeler Belgique francophone* ».

<sup>7</sup> « Contribution à la théorie générale de l'État T. 1 », Raymond Carré de Malberg, Paris Sirey / CNRS, 1920.

C'est une vision qui est discutée, notamment par les marxistes<sup>8</sup>, pour qui l'État est également un organe particulier né à un moment précis de l'évolution de l'humanité et condamné à disparaître. Issu de la division de la société en classes, il s'estompé avec l'avènement de la société socialiste. Conçu comme un instrument entre les mains de la classe possédante pour maintenir sa domination sur la société, sa fin viendra avec la disparition de la suprématie de celle-ci.

Ce moment historique n'est pas arrivé, c'est incontestable. Il ne semble pas même en vue...

En s'appuyant sur la définition plus rugueuse des lexicologues et en considérant la réalité actuelle du citoyen wallon, force est de constater qu'il n'est plus confronté à un seul pouvoir public qui serait incarné par l'État (qui n'est plus unitaire) mais à plusieurs : la Belgique toujours, l'Europe sans doute, la Région wallonne également mais encore la nouvelle architecture internationale qui, par exemple, a conféré à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) un pouvoir normatif supérieur doté d'un bras judiciaire (l'Organe de règlement des différends), une sorte de tribunal qui peut imposer des rétorsions (commerciales) aux États-membres... Du reste, c'est ce qu'il exprime en se définissant régulièrement dans les sondages comme Wallon, Belge francophone, Européen et « citoyen du monde ».<sup>9</sup>

En moins de trente ans, notre représentation de l'État a évolué en s'adaptant aux nouvelles morphologies de cette réalité. Nous sommes confrontés à une diversité plus grande d'institutions publiques et les dimensions étatiques actuelles semblent s'emboîter, à l'image des matryoshkas, de la plus petite à la plus grande. Ce qui nourrit, d'une part, une impression paradoxale de dilution du pouvoir alors qu'il est recentré, concentré, et, d'autre part, un sentiment exaspérant, d'autre part, alors que la taille la plus large est celle de la plus grande insensibilité à nos aspirations profondes... Voilà qui nous impose surtout de repenser notre conception de la démocratie.

Cette mutation ne s'opère pas sans rapport avec d'autres bouleversements qui concourent à modifier le rapport de force du monde du travail. Et donc à réduire les ambitions qu'il a pour l'État dans une société marquée par l'internationalisation d'une part croissante de l'économie. La mondialisation du capitalisme s'est, en effet, doublée d'un estompement du débat idéologique. Jusqu'il y a peu, la question sociale restait plongée dans un bain consensuel opaque. Il n'est pas sûr qu'elle en soit durablement sortie, mais des signes encourageants d'un retour à une pensée plus critique émergent.

Les mutations industrielles, technologiques, les nouvelles organisations du travail continuent bien sûr d'interagir avec un discours puissant sur la compétitivité.

Aujourd'hui, la concurrence ne met plus seulement en présence des entreprises mais aussi des individus et des régions entières - des États ou des groupes d'États, en réalité - où elles sont implantées. Cette compétition-là conduit alors à altérer les instruments mêmes de la répartition des richesses : niveau des rémunérations, volume et qualité de l'emploi, financement de la sécurité sociale, progressivité de l'impôt et hauteur de la fiscalité deviennent des handicaps pour nos... capitalistes.

Il en va de même pour les services publics dont l'existence même est remise en cause par un discours libéral qui s'offusque de l'intervention des pouvoirs publics et de leur importance prétextant un manque d'efficacité. Pourtant, il est urgent de rappeler que les services publics sont un moyen privilégié pour les citoyens d'exercer leurs droits.

Ces droits sont irréductibles et inaliénables, ils fondent la dignité humaine en participant à l'exercice effectif de la citoyenneté.

---

<sup>8</sup> « La conception marxiste de l'Etat », Ernest Mandel, Bruxelles, Documents Socialistes, 1965. [http://www.ernestmandel.org/fr/ecrits/txt/1965/la\\_conception\\_marxiste\\_de\\_etat.htm](http://www.ernestmandel.org/fr/ecrits/txt/1965/la_conception_marxiste_de_etat.htm)

Dès lors, l'accès à ces droits nécessite des moyens humains et matériels à la hauteur de la tâche. Le modèle de société que nous voulons impose des services publics socialement efficaces.

De plus, les services publics doivent être des instruments de maîtrise, par la collectivité, de terrains stratégiques (comme l'eau, l'énergie ou les nouvelles technologies). Ils doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle de solidarité et de régulation par la redistribution de la richesse produite et la satisfaction des besoins collectifs.

De par les finalités qui leur sont propres, les services publics ne peuvent être soumis aux règles du marché et l'impôt doit rester leur principale source de financement.

Ainsi vivons-nous le triomphe sans partage d'une pensée unique, libérale et réactionnaire, co-produite par une élite académique dont les travaux cautionnent une parole politique relayée par des médias complaisants. Parole qui peut alors devenir action.

Les contrevérités, même les plus grossières, matraquées avec une obstination métronomique qui confine à la violence symbolique, comme celle déployée pour évangéliser la société à la religion libérale, finissent par produire des effets bien réels : la disqualification des discours hétérodoxes et l'aveuglement des gens face aux évidences de leur propre condition. Combien d'entre eux diront que la crise appauvrit la société, que les preuves en sont les difficultés croissantes qu'ils rencontrent au jour le jour, qu'il est nécessaire de se serrer la ceinture ? Alors que, globalement, nous continuons de nous enrichir, tous les indicateurs le montrent, mais une moins bonne allocation des ressources conduit à approfondir les inégalités entre le Nord et le Sud de la planète, entre les riches et les pauvres de ces différentes sociétés. L'accumulation du capital et l'accroissement de sa part dans le partage sont les éléments les plus stables, les plus constants de l'histoire économique récente.

Ce qui caractérise les trente dernières années, c'est la reconquête du capital sur le travail, explique, en 1997, le philosophe André Gorz<sup>9</sup>. Au même moment, le sociologue Pierre Bourdieu<sup>11</sup> parle d'une « *restauration capitaliste* ». En 2004, l'essayiste Serge Halimi évoque la « *revanche sociale* »<sup>12</sup>.

---

<sup>9</sup> Voir notamment les études menées par le Centre d'étude de l'opinion de l'Université de Liège (Cléo) et l'Institut wallon d'études, de prospectives et de statistiques.  
<http://popups.ulg.ac.be/revue6/document.php?id=360>

<sup>10</sup> « *En principe (mais en principe seulement), l'abolition massive du « travail », sa déstandardisation et démassification postfordistes, la désétatisation et débureaucratiation de la protection sociale auraient pu ou dû ouvrir l'espace social à un foisonnement d'activités auto-organisées et autodéterminées en fonction de besoins ressentis et réfléchis. Cette libération du travail et cet élargissement de l'espace public n'ont pas eu lieu : ils auraient supposé la naissance d'une civilisation, d'une société et d'une économie différenciées, mettant fin au pouvoir du capital sur le travail et à la prééminence des critères de rentabilité financière. Or la déstandardisation, la démassification et la débureaucratiation postfordistes poursuivaient le but inverse : subsister aux lois que les sociétés-Etat se donnent, les « lois » sans auteur du marché : grâce au jeu sans entraves de ces « lois », soustraire le capital au pouvoir du politique ; mettre au pas des classes ouvrières rebelles en abolissant le « travail » tout en continuant de faire du « travail » la base de l'appartenance et des droits sociaux, la voie obligée vers l'estime de soi et des autres.*

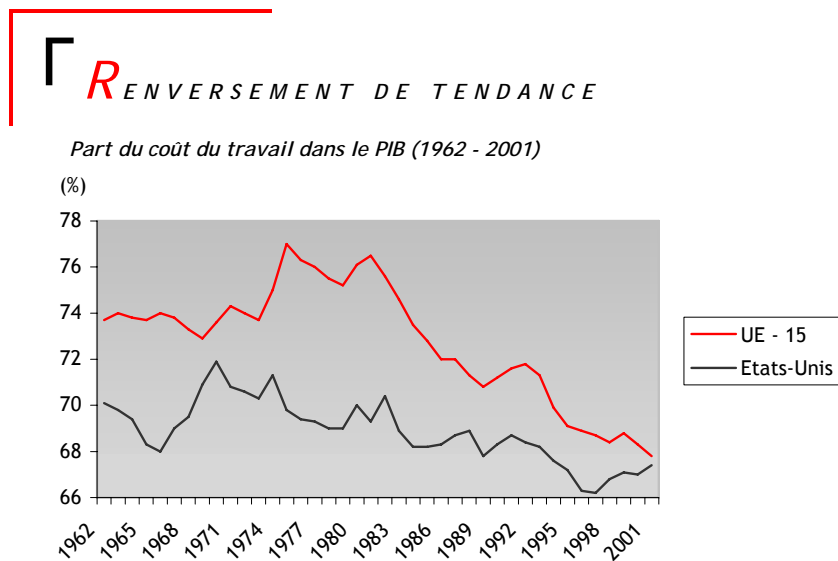
*C'est ainsi que s'est ouverte une ère nouvelle dans laquelle ce qui pouvait servir à libérer les hommes et les femmes des besoins et des servitudes a été retourné contre eux pour les déposséder et les asservir. C'est ainsi qu'ont reparu les mêmes formes de sous-prolétarianisme, de misère psychologique, de « vagabondage » et de « brigandage » qui avaient accompagné la naissance du capitalisme manufacturier à la fin du XVIIIe siècle. C'est ainsi que les conditions de vie du « tiers-monde » se sont répandues dans le « premier monde ».*

*C'est ainsi que le « développement » des productions qui valorisent du capital a fait dépérir le travail de subsistance qui n'en valorise pas, forçant des centaines de millions (je n'exagère pas) de ruraux du « tiers-monde » à aller grossir les bidonvilles de gigantesques concentrations urbaines.*

*C'est ainsi que, dans le même temps, la masse, sans précédent dans l'histoire, de capitaux ont réussi à faire produire des volumes croissants de richesses tout en consommant de moins en moins de travail, en distribuant de moins en moins de salaires, et en payant de moins en moins d'impôts (voire pas d'impôt du tout) sur les bénéficiaires et en cessant de ce fait de financer les coûts sociaux et environnementaux engendrés.*

La percolation du libéralisme dans la classe ouvrière et la reproduction de son discours au sein de celle-ci représentent un défi important pour les mouvements sociaux. Il est aujourd'hui nécessaire de rendre à nouveau évident un clivage « gauche/droite » fondé sur le partage de la plus-value entre travail et capital pour espérer transformer le rapport de force qui le détermine.

Cette reconquête idéologique doit remettre en perspective le compromis social intervenu au lendemain de la seconde guerre mondiale. Pour dissiper le brouillard idéologique ambiant, il s'agit de se réappropriier les outils de l'analyse critique du monde qui nous entoure. Enfin, il s'agit de fixer les exigences à faire valoir face aux acteurs économiques et aux responsables politiques actifs dans les différents niveaux de pouvoir, dans les différents étages de la fusée « État », pour concrétiser une redistribution des richesses plus égalitaire dans la perspective d'un développement durable.



Source : Gilles Raveaud,<sup>13</sup> 2004, cité par Bernard Conter<sup>14</sup>

*La modération salariale imposée depuis les années '80, et soutenue par la persistance d'un chômage « nécessaire » (théorisé par la définition d'un indice NAIRU - Non accelerating inflation rate of unemployment, l'indice de chômage nécessaire à la non-accélération de l'inflation), a bien sûr modifié le partage de la valeur ajoutée au bénéfice des revenus du capital. Ces politiques salariales, appuyant l'affaiblissement des autres instruments de répartition de la richesse (les services publics, la sécurité sociale, la fiscalité progressive...) ont ramené la part des salaires dans le produit intérieur brut à un niveau inférieur à celui des années '60.*

*Cette évolution tracée par l'économiste français Gilles Raveaud en 2004 montre, au-delà des tendances générales à la contraction des revenus du travail, un rapprochement des « modèles de société » américain et européen (compris dans sa dimension d'Europe des 15 !).*

---

*drés par la production, le coût des infrastructures dont celle-ci a besoin. » « Misères du présent Richesse du possible », André Gorz, coll. Débats, éd. Galilée, 1997, pp. 15-17.*

<sup>11</sup> « Contre-feux. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale », Pierre Bourdieu, Liber Raisons d'agir, 1998.

<sup>12</sup> « Le grand bond en arrière. Comment l'ordre libéral s'est imposé au monde », Serge Halimi, Fayard, Paris, 2004.

<sup>13</sup> « Economie politique de la stratégie européenne pour l'emploi », Gilles Raveaud, thèse de doctorat, mimeo, Université de Nanterre, Paris, 2004.

<sup>14</sup> « Plein-emploi ou chômage nécessaire : la Stratégie européenne pour l'emploi, entre utopie et pragmatisme », Bernard Conter, à paraître dans Politique Européenne, janvier 2007.



## 1. L'état de grâce du capitalisme

S'orienter dans le crachin idéologique ambiant requiert des précieux instruments de navigation : le plus fiable reste un sens critique aiguisé par la confrontation du discours sur le réel avec la réalité mesurable au départ de l'expérience. Se pose alors la question du type de société dans laquelle nous évoluons...

L'effondrement du mur de Berlin et la faillite des régimes communistes de l'Est de l'Europe ont permis à « l'économie de marché » de s'imposer comme une évidence, comme la seule organisation possible de la vie. Margaret Thatcher a livré le slogan : « *There is no alternative !* »

Comment définir ce capitalisme triomphant ? Pour Bernard Maris<sup>15</sup>, professeur d'économie français, c'est l'organisation de la rareté, du besoin, de la frustration : « (...) *les économistes racontent que le fonctionnement des sociétés est naturel, que l'échange marchand est primordial et naturel, que la compétition est, elle aussi, quelque chose de naturelle, qu'on ne peut avoir raison contre les marchés. Si par marché, on entend 'la ronde des puissants' (analystes, experts, multinationales, banques d'affaires, agences de notation, journalistes financiers, hommes politiques), c'est vrai. Mais rien n'est moins naturel qu'un marché, organisé, créé, institutionnalisé au profit des intérêts très particuliers, et rien n'est moins efficace non plus. L'histoire, la genèse des marchés, des produits, des innovations, leurs relations avec la sociologie, l'anthropologie, les mœurs, la psychologie, la géographie, la politique : telle devrait être la bonne analyse économique, privilégiant l'histoire des faits. Tout le reste n'est qu'idéologie ou, au mieux, mauvaise psychologie.* »

Cette vision critique s'inscrit dans un mouvement de contestation du capitalisme qui vit un nouvel essor. Sur la place publique internationale, l'écho du slogan de la dame de fer affirme son antithèse : « *Un autre monde est possible* ». Porto Alegre montre combien, au mieux, Davos se trompe, au pire, combien il ment.

### • Capitalisme/libéralisme

Aborder la place réservée à l'État dans un capitalisme total autoproclamé impose de distinguer deux concepts souvent confondus. Le capitalisme est une forme d'organisation de la société. Le libéralisme est une doctrine économique qui la présente, la justifie, en définit les règles.

Le capitalisme est construit sur une distinction essentielle entre ceux qui disposent d'un capital (financier ou productif) et ceux qui n'ont que leur force de travail à louer pour vivre ou survivre. Ce système social continue de s'élaborer depuis trois cents ans : il a éliminé tous les modes de production antérieurs, généralisé un rapport de type salarial et évolue vers plus de complexité. Il fait preuve d'une formidable capacité d'adaptation.

La distinction entre les classes sociales peut ainsi sembler s'être estompée. Au contraire de la finalité du système qui n'a rien perdu de son actualité : la quête du profit, l'accumulation du capital, cette compulsion obsessionnelle reste invariablement à l'ordre du jour du développement économique. Elle continue

---

<sup>15</sup> « Antimanuel d'économie », Bernard Maris, Editions Bréal, 2003, pp. 347-348

d'être possible par l'exploitation de la force du travail en vue de produire plus de valeur qu'elle n'en coûte, par la marchandisation des ressources ou par la spéculation.

Cette dynamique est minée de contradictions internes favorisant l'existence de crises régulières. Contradictions d'abord entre le capitaliste, dont l'intérêt est de comprimer les coûts pour augmenter le profit, et ses salariés qui ont besoin d'une rémunération décente leur permettant d'accéder à la consommation des produits mis en vente par l'industriel... Contradictions entre capitalistes ensuite : la concurrence qu'ils se livrent conduit, d'une part, à baisser les prix et, d'autre part, à investir dans des processus plus efficaces... Karl Marx a été le premier à souligner l'instabilité de ce système dont les crises successives conduisent à une suraccumulation du capital ou à une surproduction de marchandises.

## Γ / NÉGALITÉS DE REVENUS

*Selon une étude récente de l'Université d'Anvers<sup>16</sup>, près de 1,5 million de personnes (15% de la population belge, pour 10% dans les années '90) vivent sous le seuil de pauvreté : 772€ par mois.*

- ⇒ Le revenu d'intégration sociale pour une personne isolée est de 625,60€ par mois.
- ⇒ Le salaire minimum interprofessionnel s'élève à 1.234,20€.
- ⇒ Le produit intérieur brut (PIB) par habitant ramené à une base mensuelle représente 2.365,65€.
- ⇒ Le salaire moyen d'un ouvrier ramené sur base mensuelle est de 1.957,75€.
- ⇒ Le salaire moyen des employés et des cadres ramené sur base mensuelle est de 3.240,25€.

*Le consultant américain Towers Perrin vient de publier une étude<sup>17</sup> qui montre que la rémunération moyenne des patrons belges se situe... dans la moyenne européenne. Quelque 763.000€ tout compris (rémunération de base, bonus, avantages extra-légaux, stock options, etc.). Ce qui représente une rémunération moyenne mensuelle de 63.583€. Soit :*

- 101 X le revenu d'intégration sociale,
- 82 X le seuil de pauvreté,
- 51 X le salaire minimum interprofessionnel,
- 32 X le salaire moyen d'un ouvrier,
- 26 X le PIB par habitant,
- 19 X le salaire moyen des employés et des cadres.

*Parallèlement, les résultats des entreprises explosent. Les bénéficiaires des quatre grandes banques actives en Belgique pour 2005 traduisent une santé de fer :*

- Fortis : 3,9 milliards €, soit une hausse, par rapport à 2004 qui était déjà une bonne année, de 39%,
- KBC : 2,249 milliards €, +33 %,
- Dexia : 2,058 milliards €, +11,9 %,
- ING Belgique : 878,5 millions €, +16,4 %.

<sup>16</sup> « La pauvreté en Belgique reste un risque pour près de 1,5 million de personnes », <http://www.lalibre.be>, mis en ligne le 03/01/2006.

<sup>17</sup> « Un patron belge gagne 763.000 euros par an », « Le Soir », p. 23 du 24/02/2006.

*Dans le même temps, une progression salariale fixée par le Gouvernement à 4,5% est aujourd'hui considérée comme un dérapage menaçant la compétitivité de la Belgique... l'évolution des salaires étant néanmoins plus rapide que celle de nos voisins. Comme si la rémunération du capital ne constituait pas un facteur susceptible d'influencer la capacité concurrentielle des entreprises...*

Jusqu'à présent, le capitalisme a surmonté toutes ces crises. Chaque fois, il a trouvé de nouveaux terrains d'investissements (les révolutions technologiques ou les services comme en témoignent les débats sur l'AGCS ou la directive européenne sur les services - dite « Bolkestein » - par exemple...), des territoires inexplorés à exploiter (les colonies...), des nouvelles forces de travail à prolétarianiser et d'autres débouchés pour ses marchandises.

Grâce au libéralisme, il a, par ailleurs, gagné l'adhésion à ses normes et valeurs d'une large part de ceux dont il exploite le travail. À travers la consommation, notamment : la satisfaction des besoins humains doit ainsi passer exclusivement par l'acquisition de biens marchands. « *La barrière des besoins essentiels - dès lors qu'ils sont solvables - explique l'économiste français Jean-Marie Harribey<sup>18</sup>, est indéfiniment repoussée. L'intériorisation de ces normes (...) constitue le ciment idéologique qui permet au capitalisme de ressourcer en permanence sa légitimité (...) L'homme, être de désir, est transformé par le capitalisme en être de besoins.* »

## • Libéralisme politique/libéralisme économique

À l'origine, le libéralisme est une philosophie politique basée sur la promotion de la liberté et sur la primauté de l'individu. Elle voit le jour au siècle des Lumières et s'exprime pleinement dans la Révolution française et la guerre d'indépendance américaine. La Déclaration universelle des droits de l'Homme en constitue un précieux héritage.

Aujourd'hui, le libéralisme est avant tout une doctrine économique qui dessine une représentation, une image, du capitalisme et produit un discours normatif sur son fonctionnement. Cette théorie est construite au départ de deux idées fortes : la propriété privée est un droit naturel (donc inaliénable) et la recherche, par chaque individu, de son propre intérêt conduit naturellement à l'intérêt général, au bien-être collectif.

Pour Harribey<sup>19</sup>, « *deux idées sont articulées : la propriété individuelle permet à chaque propriétaire de nouer librement un contrat marchand avec ses semblables et ainsi la société naît de l'établissement et de la multiplication de ces contrats. L'État de droit vient parachever le fait que les individus sont proclamés libres et égaux. Le discours normatif du libéralisme est la conséquence directe de l'interprétation précédente : puisque l'optimum social provient automatiquement des échanges sur le marché, rien ne doit entraver le fonctionnement de celui-ci, l'intervention de l'État devant se limiter à ses fonctions régaliennes.* »

Notons que le passage du libéralisme politique au libéralisme économique s'opère au prix d'une sérieuse réduction de la notion même de liberté. Elle ne sera plus pensée que dans la perspective de la propriété du capital : le libéralisme économique devient la liberté, pour ceux qui détiennent les capitaux, d'investir où ils

---

<sup>18</sup> « Dans le chaudron d'Attac : capitalisme, croissance, emploi et écologie », Jean-Marie Harribey, texte daté du 27/09/2004 et placé sur internet : <http://www.france.attac.org/a3565> .

<sup>19</sup> « La démence sénile du capital, Fragments d'économie critique », Jean-Marie Harribey, Ed. du Passant, 2004.

veulent, d'employer qui ils veulent, en vue d'assurer un profit optimum. Le libéralisme économique méconnaît surtout les inégalités réelles. Celles, par exemple, qui distinguent radicalement celui qui recherche un emploi pour vivre et celui qui en propose en vue de réaliser de la plus-value.

Cette « méconnaissance » permet le déni de la nécessité d'un droit social protégeant solidement le plus faible dans la relation capitaliste. D'où encore le souci d'écartier l'ingérence de la puissance publique qui, à travers les lois, les règlements et la Justice peut protéger les citoyens les moins armés contre l'insécurité sociale.

Dans la présentation de son projet de « directive services », la Commission est sans équivoque : elle présente ces « contraintes » comme... de « la paperasserie »<sup>20</sup>.

En d'autres termes, le capitalisme établit des relations contractuelles entre des dominants et des dominés... dont le libéralisme nous explique, à défaut de nous convaincre, qu'ils sont... libres et égaux.

### • Croissance ralentie/chômage de masse

Dès la fin des années '60, la rentabilité du capital fléchit au rythme du ralentissement de la croissance. Le compromis passé au lendemain de la guerre entre représentants du capital et du travail va être entaillé. Les coups de canif dans le contrat sont le fruit de « nouvelles » politiques libérales qui entendent bien restaurer le taux de profit... en modifiant le partage de la plus-value. Dans un premier temps, le chômage de masse en est le premier instrument. Dans un second temps, d'autres outils viennent constituer une panoplie : un redéploiement des activités industrielles, de services et financières va permettre une course à la plus grande compétitivité. Les régions les moins « regardantes » en matière de protection sociale ou environnementale sont objectivement avantagées dans la course. On découvre le dumping...

Rapidement, le chômage devient une variable d'ajustement dans la bataille économique, dans le combat pour une autre répartition de la plus-value. Les actionnaires comprennent vite que la réduction des effectifs dans les usines et les bureaux, combinée à une pression sur la productivité, permet de récupérer des profits dont le fléchissement de la croissance menaçait de les priver. À la santé du capital, le travail trinque...

Dans le même temps que croît le chômage, l'inflation grandit et cette situation est inédite. Elle remet en question la relation inverse de ces « variables » qui se trouve être au cœur des politiques keynésiennes<sup>21</sup>. Les

---

<sup>20</sup> « Une directive visant à réduire la paperasserie qui étouffe la compétitivité », communiqué de presse IP/04/37 du 13 janvier 2004.

<sup>21</sup> « John Maynard Keynes est à la source d'une importante évolution de la science économique avec son œuvre principale, la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* » (*The general theory of employment, interest and money*) paru en 1936. L'ouvrage est considéré comme le traité de science économique du XX<sup>e</sup> siècle ayant le plus influencé la façon dont le monde a abordé l'économie et le rôle du pouvoir politique dans la société.

Avec la *Théorie générale*, Keynes a développé l'hypothèse que la demande est le facteur déterminant pouvant expliquer le niveau de la production et par conséquent de l'emploi.

Aujourd'hui de nombreux courants et partis politique se revendiquent du keynésianisme en n'en retenant que l'idée d'interventionnisme. Keynes, lui-même homme d'affaires, se disait pourtant du côté de "la bourgeoisie éclairée" et insistait sur le rôle fondamental de la création privée d'entreprise.

Parmi les concepts novateurs apportés par Keynes, on retiendra surtout :

- ceux de l'équilibre de sous-emploi ou le chômage est possible pour un niveau donné de la *demande effective* ;
- l'absence d'ajustement par les prix entre les demandes et les offres d'emploi, afin de résorber le chômage ;
- une théorie de la monnaie fondée sur la préférence pour la liquidité ;

gouvernements qui s'en inspirent peinent à trouver des réponses au manque d'emplois et ces échecs dopent un discours libéral radical porté par l'école de Chicago, les monétaristes, les disciples de Milton Friedman<sup>22</sup>. Il dénonce l'inefficacité des politiques de relance et pose l'hypothèse d'un « *taux de chômage naturel* » résultant de toutes les imperfections qui entravent le libre fonctionnement du « marché du travail » (les protections sociales comme l'existence d'un salaire minimum, par exemple). Notons au passage la propension du libéralisme à « naturaliser » les contraintes qu'il entend imposer : la propriété privée, le marché, la compétition et, avec Friedman, le chômage ! L'argument d'autorité incite à la résignation - « on ne change pas sa nature ! » - et à la soumission de ceux que la « nature » aurait mal dotés.

Le libéralisme le plus dur, celui qui revendique des réformes structurelles pour réduire la protection (sociale) des individus confrontés au chômage, s'impose progressivement dans les politiques économiques au point de

- 
- la notion d'efficacité marginale du capital comme explication de l'investissement, faisant de l'investissement la « cause » déterminante de l'épargne et reniant de ce fait la loi de Say comme quoi toute offre trouvera obligatoirement une demande.
  - la loi psychologique fondamentale qui affirme que lorsque le revenu augmente la consommation augmente moins que proportionnellement, ce qui revient à dire que la propension à consommer est comprise entre 0 et 1. Cette propriété découverte par Keynes, sera reformulée par la suite dans le cadre de la théorie des choix inter temporels.

Ces concepts ont accredité à l'époque la possibilité de politiques économiques interventionnistes qui élimineraient les récessions et freineraient les emballements de l'économie. L'ensemble de ces notions constitue une méthodologie, et a engendré une nouvelle sous-discipline de l'économie, appelée macro-économie. » <http://fr.wikipedia.org/wiki/Keynes> . Bernard Maris a situé la place de Keynes dans l'histoire économique en quelques mots (« Lettre ouverte aux gourous de l'économie qui nous prennent pour des imbéciles », éd. Albin Michel, coll. Points, 2003, p. 19) : « *En économie, il y a deux génies. Marx et Keynes. Les deux se sont efforcés d'expliquer le capitalisme et ses « lois », l'un par la concurrence et l'exploitation des faibles, l'autre par la psychologie et l'attitude face à l'argent et à l'incertain (le second ignorant d'ailleurs royalement le premier). Mais la science économique, 99% de ce qui est enseigné, 99% de ce qui fonde la « recherche », ce n'est ni Marx, ni Keynes, c'est Walras. « Au commencement était Walras », dit un des papes de la science économique en France, A. d'Autume. Il a raison. Walras est le premier à avoir conceptualisé et décrit analytiquement un marché et posé la question de l'harmonie sociale lorsque des individus échangent. Le premier à avoir posé mathématiquement la question de la « main invisible » dont Adam Smith et Montesquieu eurent l'intuition : que de l'égoïsme de chacun naît le bien-être de tous, et, dès lors, une harmonie et une paix sociale. Que le marché est « efficace ». Que le marché donne le maximum de bonheur et de richesse. Que le marché donne le meilleur des mondes parmi les mondes possibles : ce que les économistes appellent l'« optimum ». La meilleur situation possible. (...) Disons qu'il y a un troisième génie, un mécanicien de génie, Walras. »*

<sup>22</sup> « On associe Milton Friedman au monétarisme, approche de la conjoncture qui met l'accent sur l'ajustement monétaire global à partir de données agrégées d'activité et de prix, dont elle cherche à tirer une estimation de la demande de monnaie.

Milton Friedman affirme aussi que les interventions discrétionnaires d'une banque centrale ne peuvent qu'ajouter à l'incertitude sur la demande ; il a donc, tout en admettant qu'on pourrait fermer les banques centrales, prôné une politique monétaire dont tout le monde pourrait raisonnablement prévoir les effets, par exemple, la hausse régulière d'un indicateur de masse monétaire jugé représentatif. Dans *Inflation et système monétaires* » (1968), il popularisera l'idée de « chômage naturel » qui cherche à faire abstraction des effets temporaires de la politique monétaire sur le marché du travail ; cette notion s'oppose au taux de chômage sans accélération de l'inflation des keynésiens.

Milton Friedman fit partie, en avril 1947, des premiers membres et fondateurs de la Société du Mont Pèlerin, réunie à l'initiative de Friedrich Hayek puis, de 1970 à 1972, fut président de cette association.

Il visita le Chili en 1975, sous la dictature militaire d'Augusto Pinochet auquel, par l'intermédiaire des Chicago Boys, économistes chiliens formés à l'Université de Chicago, il inspira une politique économique qui servit finalement de modèle en Amérique latine et au-delà. » [http://fr.wikipedia.org/wiki/Milton\\_Friedman](http://fr.wikipedia.org/wiki/Milton_Friedman).

devenir l'unique référence théorique. L'expérience anglaise de la « Dame de fer » et les mandats de Ronald Reagan aux USA vont y contribuer considérablement<sup>23</sup>.

L'orientation des politiques change radicalement : libéralisation du marché des capitaux, montée des taux d'intérêts, priorité à la lutte contre l'inflation plutôt qu'à celle contre le chômage, privatisations qui élargissent le champ d'investissement des capitaux, remise en cause des systèmes de sécurité sociale et des services publics, appropriation des connaissances scientifiques, marchandisation de l'eau, de l'air et même du vivant ! Avec quelles conséquences ? L'extension du salariat au plan mondial (la « prolétarisation »), l'appauvrissement relatif du plus grand nombre (la « paupérisation ») et la restructuration des protections sociales (la désactivation des droits sociaux), mais encore la dépossession des biens publics, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles.<sup>24</sup>

---

<sup>23</sup> Dans « Le grand bond en arrière Comment l'ordre libéral s'est imposé au monde » (éd. Fayard, 2004), Serge Halimi cite le Wall Street Journal Europe et un éditorial du 8 septembre 2000 intitulé : « No thunder on the right : why did capitalism's triumph hurt the friends of laisser faire ? ». « En septembre 2000, quand la droite n'a plus le contrôle de l'exécutif ni aux Etats-Unis ni dans aucun grand pays européens à l'exception de l'Espagne, le Wall Street Journal, loin de s'affoler, y voit au contraire la preuve que « Reagan et Thatcher ont transformé le visage du conservatisme avec tant de succès que les partis de gauche, le New Labour en particulier, ont trouvé qu'il était politiquement plus expédient pour eux de se rallier à ses principes. On peut même avancer qu'ils ont mieux retenu les leçons du reaganisme et du thatchérisme que la droite traditionnelle. Quand avez-vous entendu pour la dernière fois un homme politique vous parler de nationaliser l'industrie ». Cette porte-là fut verrouillée derrière elle il y a plus de vingt ans. La propriété privée des moyens de production, de communication de l'éducation, de la culture ne fait plus guère l'objet de « débats ». » pp. 540-541.

<sup>24</sup> « Expression de l'expansion spatiale du capitalisme, qui épouse désormais les limites du globe, la mondialisation est aussi et avant tout un processus de contournement, délitement et, pour finir, démantèlement des frontières physiques et réglementaires qui font obstacle à l'accumulation du capital à l'échelle mondiale. En ce sens, l'économie mondiale est plus qu'une simple économie internationale. Celle-ci, respectueuse des souverainetés étatiques, mettait en rapport les parties autonomes d'un tout non encore intégré, à travers des flux d'échanges, d'investissement et de crédit. Elle correspondait à une phase spécifique de l'histoire du capitalisme, phase au cours de laquelle les marchés nationaux, largement protégés, voire régulés par les Etats, constituaient la base première de l'accumulation du capital. L'échange, tout comme l'investissement international, restait fondé pour l'essentiel sur des critères de complémentarité. Le phénomène de mondialisation traduit une mutation plus qu'une continuité dans ce processus. L'intégration croissante des parties constituant le tout de l'économie mondiale donne à celle-ci une dynamique propre, échappant de plus en plus au contrôle des Etats et portant atteinte à certains attributs essentiels de leur souveraineté, tels le contrôle monétaire et la gestion des finances publiques. » « La mondialisation de l'économie Genèse et problème », Jacques Adda, éd. La Découverte, 2006, pp. 7-8.

## **I** / NBEV, LES TRAVAILLEURS SAVENT POURQUOI...

*Interbrew était un des fleurons de l'économie belge. En août 2004, le brasseur louvaniste fusionne avec Ambev, son homologue brésilien, pour fonder le premier groupe brassicole mondial : 70.000 travailleurs employés de par le monde pour produire annuellement 180 millions d'hectolitres de breuvages fermentés et représenter ainsi 13% du marché mondial.*

*Le nouveau leader mondial de la bière est, en plus, une des entreprises du secteur les plus profitables. En 2005, elle présente un bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements (un cash flow brut) de 3,3 milliards € sur un chiffre d'affaires de 11,66 milliards.*

*Depuis sa création, l'entreprise transnationale, dont les Belges sont occupés à perdre le contrôle, a mené en un an et demi de solides restructurations... qui expliquent ses résultats :*

- Fusion des filiales nord-américaines Labatt et Beck's.*
- Fermeture de la brasserie anglaise de Boggington (- 55 emplois).*
- Externalisation des infrastructures technologiques (- 270 emplois dont 50 en Belgique).*
- Fermeture de deux brasseries au Canada (- 436 salariés).*
- Désengagement auprès de brasseurs espagnols, bosniaques et croates.*
- Fermeture en Bulgarie (- 98 personnes).*
- Fermeture en Allemagne et en France (- 283 emplois).*
- Restructuration à la brasserie de Louvain (- 60 des 400 emplois).*
- Restructuration au quartier général mondial du groupe à Louvain (- 45 des 400 emplois).*
- Quatre autres sites belges sont encore restructurés (- 232 sur 2.898 emplois).*
- Délocalisation des services financiers et de planning situés à Jupille vers la République Tchèque et vers la Hongrie (- 200 emplois).*

*La nouvelle stratégie du groupe vise les marchés en développement : Pologne, Chine, Russie, Amérique, Brésil, Mexique, Thaïlande, Vietnam et Inde. La stratégie industrielle est transparente : réduire les coûts et le « zero based budgeting » (à chaque exercice on redémarre à zéro et pas au départ des résultats réalisés l'exercice précédent).*

*La démarche d'Interbrew, qui privilégiait l'ancrage de bières locales, passe par perte et profit. La Hoegaarden est brassée à Jupille. Tous les produits se standardisent et peuvent être brassés n'importe où, sans contrainte géographique ou historique, mais toujours en grande quantité...*

*La mondialisation a décidément un goût amer.*

- Qui contrôle la monnaie ?

Historiquement, frapper monnaie et faire tourner la planche à billets était une prérogative de l'État. Une fonction dite régaliennne au même titre que le maintien de l'ordre, par exemple. Elle permettait d'imposer un monopole d'usage d'une même monnaie sur un territoire délimité.

Dans le capitalisme moderne, contrôler son émission permet de réguler la valeur de l'argent et éviter l'inflation qui concourt à ralentir l'activité et donc, à terme, à accroître le chômage.

Cette mission a été confiée aux banques centrales qui doivent jouer sur la valeur de la monnaie (à travers la modification du taux d'escompte, des taux directeurs, d'achats et ventes d'actifs, de dévaluations...) pour « relancer la machine » en période de basse conjoncture ou pour « la ralentir » en période de surchauffe.

Cette autonomie des États, à travers la politique de leurs banques centrales, va progressivement s'éroder, être rabotée, bientôt disparaître. Avec l'arrimage du franc belge au mark allemand, puis avec l'entrée dans la zone « euro » dont la masse monétaire est aujourd'hui gouvernée par une Banque centrale européenne (BCE), statutairement indépendante des États et dont la mission est circonscrite au contrôle de l'inflation.

*« Aux États-Unis, remarque Bernard Maris<sup>25</sup>, c'est l'inverse. La Banque fédérale de réserve est responsable devant le Congrès. La planche à billets fonctionne toujours. Le statut d'hyper puissance permet aux États-Unis d'accaparer, chaque année, les deux tiers de l'épargne nouvelle dans le monde, essentiellement en provenance d'Europe ou du Japon. Les États-Unis, souverains du monde, fonctionnent selon le principe régaliennne de la création monétaire. Voilà une question essentielle d'économiste : qui fabrique l'argent qui nous fait vivre ? Au profit de qui ? Pour quelles activités ? De 1945 à 1976, en France, l'Etat fabrique l'argent au profit de la reconstruction puis de la croissance. Et puis, après cette brève parenthèse du capitalisme, le privé reprend ses droits. »*

La BCE défend une politique d'euro fort alors que la monnaie européenne a été créée avant tout pour protéger les économies européennes de l'instabilité du système monétaire.

La conséquence de ce choix sur lequel, théoriquement, les gouvernements n'ont plus de prise, est une appréciation par rapport au dollar et donc une perte de compétitivité pour les produits européens.

- Un capitalisme financier prépare la mondialisation

Dès le lendemain de la guerre, le dollar va s'imposer comme la monnaie des échanges pour le commerce international.

Il dispose d'une confortable couverture en métal jaune stocké dans les institutions américaines, mais surtout il traduit la puissance économique et militaire des USA.

Voici donc les États-Unis devenus les banquiers centraux de monde. Le pouvoir marquant la monnaie de son sceau, la dollarisation de l'économie internationale consacre l'emprise US.

*« Tout se passe bien jusqu'en 1969, raconte encore Bernard Maris<sup>26</sup>. Les Américains fabriquent du dollar, et le dollar alimente la croissance mondiale. Bien entendu, l'émission de dollars est bien au-delà de la couverture or, du stock d'or de la Banque fédérale américaine entreposé à Fort Knox. Notamment parce que les États-Unis financent successivement deux guerres coûteuses, celle de Corée et celle du Viêt-Nam. Pendant ce temps, les économies européennes et japonaises se développent et concurrencent l'économie américaine : les*

---

<sup>25</sup> « Antimanuel d'économie »... op cit, p.223.

<sup>26</sup> id. p. 225.



*avions et les voitures, les téléviseurs, les médicaments s'imposent au détriment des produits américains. Les Américains se retrouvent dans une position inconfortable. »*

Parallèlement, dans une certaine discrétion, les différents rounds de négociations du GATT ouvrent progressivement l'accès aux marchés et baissent les tarifs douaniers pour favoriser le développement du commerce des seules marchandises qui passeront d'un taux moyen de 30% à 5%. Ces négociations commerciales<sup>27</sup> porteront, à partir de 1994, sur de nouvelles matières (services, propriété intellectuelle, agriculture, textile...) dans le cadre de l'OMC. Avant ce moment charnière, entre la moitié des années '80 et la moitié des années '90, l'ordre économique reposait sur des négociations internationales dont les résultats correspondent à des accords passés entre états souverains. Cela ne durera pas.

*« Les États restaient les fabricants de normes nationales différentes, explique Jean Peyrelevade<sup>28</sup>, membre du cabinet Mauroy au lendemain de la victoire de la gauche en France puis grand patron à Suez, UAP et au Crédit lyonnais. Les garants, pays par pays d'équilibres sociaux divers. Ils définissaient librement leur propre modèle de croissance et assuraient la conduite de l'économie à l'intérieur de leurs frontières ». Tout va changer avec l'internationalisation du marché des capitaux, avec la montée en puissance du secteur financier, avec la domination des propriétaires d'entreprises de plus en plus grandes qui, progressivement, vont imposer leurs exigences en terme de retour sur investissement et même la définition de nouvelles règles. C'est ce que dira, en 1996, Tietmeyer<sup>29</sup>, alors président de la Bundesbank allemande, à la tribune de Davos : les marchés financiers ont pris le dessus sur les politiques...*

La mondialisation financière conduit au décloisonnement financier des différents marchés.

┌

## **L**IBRE CIRCULATION DES CAPITAUX ...

*« Des années 1940 à la fin des années 1980, le contrôle des capitaux était la norme un peu partout dans le monde. On pouvait facilement se procurer des devises étrangères pour acheter des biens et des services à un autre pays. Mais il était difficile de réaliser des transactions financières, de spéculer sur la monnaie ou l'achat et la revente d'actions, sur le marché d'un autre pays. Un taux de change spécial, beaucoup moins favorable, était appliqué à ces opérations. Les particuliers ne pouvaient posséder qu'une quantité limitée de devises étrangères lors de leur passage à la douane. Cette politique n'avait pas cours auparavant. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les capitaux circulaient librement. Mais ils se déplaçaient beaucoup plus lentement qu'aujourd'hui. Jusqu'aux années 1930, la norme était l'étalon-or, un système dans lequel toutes les monnaies locales devaient être entièrement gagées sur les réserves d'or possédées par leur gouvernement. En clair, pour chaque dollar en circulation, il devait y avoir la valeur d'un dollar en or dans les coffres des banques centrales. Si un pays était en déficit au niveau de sa balance des paiements - si ses importations étaient supérieures à ses exportations-- , l'or quittait le pays. Le gouvernement était, donc, obligé de retirer de l'argent en circulation, ce qui provoquait une réduc-*

<sup>27</sup> « OMC, le pouvoir invisible », Agnès Bertrand, Laurence Kalafatides, éd. Fayard, 2002.

<sup>28</sup> « Le capitalisme total », Jean Peyrelevade, col. « La république des idées, éd. Seuil, 2005.

<sup>29</sup> « Le Monde Diplomatique », mars 1996, « Davos » par Ignacio Ramonet : « *Qu'on soit un individu, une entreprise ou un pays a déclaré, par exemple, M. Helmut Maucher, patron de Nestlé, l'important pour survivre dans ce monde, c'est d'être plus compétitif que son voisin. « Et malheur au gouvernement qui ne suivrait pas cette ligne : « Les marchés le sanctionneraient immédiatement » a averti M. Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank, car les hommes politiques son désormais sous le contrôle des marchés financiers ».* <http://www.monde-diplomatique.fr/imprimer/5353/ed2313cf19>

tion de la masse monétaire, faisant chuter les prix des biens et des services. La marchandise locale devenait plus attirante que les biens importés. Les exportations grimpaient, les importations chutaient et le déficit de la balance des paiements, en théorie se rééquilibrait. Pour que ce système fonctionne, le compte de capital, qui comptabilise les échanges de capitaux entre un pays et le reste du monde, devait être 'ouvert'. En clair, les capitaux devaient pouvoir circuler. Sinon, l'or ne pouvait transiter d'un pays à l'autre. L'étalon-or fut abandonné par les Etats-Unis pendant la Grande dépression qui a suivi le krach boursier de 1929. Le système était trop difficile à maintenir pendant une période de profonde récession (...) A partir des années 1960, certains pays européens commencèrent, petit à petit, à relâcher leurs restrictions. La tendance prit progressivement de l'ampleur, jusqu'aux années 1990, où la plupart des pays industrialisés du monde avaient complètement libéralisé leurs échanges. Dans ces pays, n'importe qui pouvait acheter et vendre une autre devise, quel qu'en soit l'usage, pourvu que l'opération soit déclarée à l'administration fiscale. Il était désormais possible d'acheter des devises pour investir dans des actions ou des entreprises à l'étranger. Bientôt d'énormes marchés de devises étrangères se développèrent. New York, Londres, Francfort et Tokyo devinrent les centres les plus importants du marché monétaire tandis qu'à Hong Kong et à Singapour des marchés actifs se développèrent. Le Royaume-Uni supprima les contrôles en 1979, suivi de l'Allemagne en 1984. Puis ce fut le tour de l'Espagne en 1992 et de la Grèce en 1994. Plusieurs pays indexèrent leur monnaie les unes aux autres et firent du commerce entre eux. Ce système donna naissance à la une monnaie commune, l'Euro, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002. (...) Au fur et à mesure que les obstacles tombaient, l'argent commença à circuler. Les investisseurs étrangers achetèrent avec empressement des actions et des obligations émises par les entreprises des pays en développement et leur prêtèrent directement de l'argent. Dès septembre 1997, lors de son assemblée annuelle à Hong Kong, le FMI fit pression sur les pays membres pour que la libéralisation des capitaux soit ajoutée à sa charte et fasse officiellement partie de son mandat. Cette tentative s'inscrivait dans une poussée plus large vers la libéralisation économique qui avait commencé aux Etats-Unis avec l'élection du président Ronald Reagan, en 1981, et au Royaume-Uni avec l'élection du Premier ministre Margaret Thatcher, en 1979. Les économistes ne firent pas beaucoup de recherche, théoriques ou empiriques, pour déterminer si la libéralisation était une bonne chose. Beaucoup crurent qu'un libre flux de capital bénéficierait aux pays pauvres, comme le commerce et l'investissement avaient aidé les pays riches à se développer au XIX<sup>ème</sup> siècle. »

« La mondialisation en 20 leçons », Anya Schiffrin, éd. Danger public, 2004, pp.67-70.

- Plus puissantes que des États

La circulation des capitaux va changer la face du monde industrialisé. Les investissements directs à l'étranger vont s'intensifier et les transnationales gagner en puissance, fusionner, acquérir d'autres entreprises. Et ce mouvement n'est pas au bout de son déploiement... En Europe, les fusions et acquisitions ont mobilisé 600 milliards de dollars au cours des huit premiers mois de l'année 2005<sup>30</sup>, soit une augmentation de 40% par rapport à l'année précédente. Aujourd'hui, le chiffre d'affaires de très nombreuses entreprises dépasse le produit intérieur brut (PIB) de certains pays développés. On ne s'étonnera donc pas que ces firmes transnationales ont de plus en plus de poids vis-à-vis des pouvoirs publics.

Ces entreprises s'inscrivent dans des relations de plus en plus interdépendantes, défendent ensemble leurs intérêts communs (via le lobbying, pour ne prendre qu'un exemple) et diffusent de nouvelles pratiques en terme d'organisation de travail (le « flux tendu », la « qualité totale », la relation « client »...). Et puis surtout, elles mettent en place une nouvelle division internationale de la production et du travail.

Structurées en réseaux, gérées avec une attention égale pour leurs actifs financiers et pour leurs activités productives, elles manifestent une tendance à devenir des gestionnaires de marques qui sous-traitent la production en conservant dans leur giron les départements de recherches et développement, la communication et le département commercial. Ainsi renforcent-elles des effets de concentration ou d'agglomération qui déséquilibrent le développement mondial par la spécialisation de régions. Elles concentrent par exemple leurs unités de R&D dans des zones géographiques très ciblées mais déplacent, par vagues, les unités de production au gré des avantages qu'offre la compétition entre certains pays comme l'Inde, la Chine, le Brésil...

Accélérée par le développement des technologies de l'information, cette évolution affaiblit évidemment la capacité des États de réguler efficacement certaines activités.

*« Seuls les États-Unis peuvent encore se comporter comme un État classique, constate Jean Peyrelevede<sup>31</sup>, c'est-à-dire souverain chez soi : forts du privilège d'émission du dollar, ils consomment plus qu'ils ne produisent et investissent plus qu'ils n'épargnent. Mais l'importance cumulée de leurs déficits extérieur et budgétaire les met, eux aussi, peu à peu dans les mains des détenteurs de capitaux et les contraindra un jour, à travers une véritable crise de solvabilité, plus proche qu'on ne le croit, à respecter la règle commune. Le pouvoir mondial sera alors devenu anonyme. »*

---

<sup>30</sup> « Multinationale 2005 Enquête sur les multinationales », Walter Bouvais, David Garcia, éd. Danger public, Paris, 2005.

<sup>31</sup> « Le capitalisme total », Jean Peyrelevede, éd. Seuil, coll. La république des idées, 2005, p.59.

## TRANSNATIONALES PLUS LOURDES QUE LES ÉTATS

Au départ des chiffres fournis par le rapport 2005 de la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement) portant sur les chiffres d'affaires 2003 des 10 premières transnationales au monde et de ceux du rapport du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) sur le produit intérieur brut des États (2002), le classement suivant permet de se faire une idée du poids relatif de certaines entreprises dans le paysage de la mondialisation

Transnationales		C.A./PIB (millions de dollars)	États
		245.400	Belgique
		240.300	Suède
1	ExxonMobil Corporation (USA)	237.054	
		235.000	33 États les moins bien classés selon l'indice de développement humain du PNUD
2	British Petroleum company (GB)	232.571	
		204.100	Autriche
3	Royal Dutch/Shell Group (GB)	201.728	
		189.000	Pologne
4	General Motors (USA)	185.524	
		172.900	Danemark
5	Ford Motor company (USA)	164.196	
		161.500	Hong Kong
6	Toyota Motor corporation (Japon)	143.179	
		132.800	Grèce
7	General Electric (USA)	134.187	
		121.400	Irlande
8	Chevron Texaco corporation (USA)	120.032	
		102.000	Argentine
9	Volkswagen Group (Allemagne)	96.367	
		94.300	Venezuela
10	Siemens AG (Allemagne)	83.764	
		69.500	République Tchèque

## • Propriétaires anonymes ?

La bourse est un secteur particulier du capitalisme. Elle réunit les plus grandes entreprises privées, soit un dixième de l'activité économique. Cependant, son influence touche également les sociétés qui travaillent pour ces géants ou qui, d'une manière ou d'une autre, en dépendent. Ces institutions qui se concentrent et deviennent de plus en plus interdépendantes tendent des ressorts de la psychologie humaine qui retiennent l'attention : compulsion, panurgisme, irrationalité... Ce qui donne le vertige compte tenu qu'elles occupent une fonction très emblématique dans l'économie de marché. Ce sont les bourses qui, au rythme du défilement des fuseaux horaires de Tokyo à Wall Street, donnent la température ambiante du capitalisme, traduisent sa fièvre et ses humeurs.

Qui sont les « anonymes » détenteurs de capitaux de l'économie mondiale ? Qui tire les ficelles ? N'en déplaise aux partisans des thèses de complot, c'est plus une logique de système qui est active que quelques manipulateurs. Jean Peyrelevade<sup>32</sup> constate : « À la fin de l'année 2003, la capitalisation boursière mondiale était égale à 31.000 milliards de dollars, soit 86% du PIB annuel de la planète qui s'élevait alors à 36.000 milliards de dollars. Les détenteurs directs ou indirects (à travers des organismes de gestion, des sociétés d'assurance-vie, des caisses de retraite ou de simples SICAV) d'actions possédaient donc un patrimoine boursier représentant la valeur de presque une année de production de l'univers (...) La richesse boursière (...) est concentrée dans un petit nombre de pays développés. Et d'abord aux États-Unis. Ceux-ci, avec 5% de la population du globe représentent un quart de la production et presque la moitié (46%) de la capitalisation du monde. Un ménage sur deux y détient des actions directement ou indirectement (...) L'Europe à quinze regroupe un quart de la capitalisation boursière mondiale, soit la moitié des États-Unis. Entre 20 et 25% des ménages y sont actionnaires (...) Ajoutons le Japon, l'Australie, le Canada, la Suisse : les mêmes calculs laissent penser qu'il existe environ 300 millions d'actionnaires, femmes et enfants compris. En d'autres termes, 5% de la population mondiale, dont la moitié aux États-Unis, ont entre leurs mains la quasi-totalité de la richesse boursière de la planète ».

Cette distribution inégale des capitaux dans le monde pose des questions sur l'évolution de la démocratie à l'échelle planétaire. En effet, la concentration de près de la moitié du capital boursier dans les mains de la moitié de la population de la première puissance militaire mondiale peut nourrir des appréhensions quant à la légitimité de l'usage de la force ou de la contrainte sur le terrain international glissant du service de l'intérêt des citoyens... à celui de l'intérêt des actionnaires.

Soulignons enfin, que cette élite boursière est de plus en plus gourmande. Jamais les entreprises françaises, par exemple, n'ont rendu autant d'argent à leurs actionnaires qu'en 2005. Et jamais, les investisseurs n'ont brassé des sommes aussi importantes. Les fonds spéculatifs américains ont atteint, en Europe, au cours des six premiers mois de 2005, le montant de 123 milliards de dollars (... pour seulement 32 en 1998). Cette économie de transactions qui met l'actionnaire au cœur des objectifs de l'activité a de lourdes implications : d'insoutenables pressions à la rentabilité à court terme, des exigences de profits élevés (15%), des restructurations, des baisses de coûts de production (via des allègements de cotisations sociales, des réformes fiscales, l'allongement du temps de travail...), mais également des dérapages éthiques dans la gestion des ressources humaines et même de la comptabilité des entreprises.

Les détenteurs d'actifs financiers peuvent aujourd'hui menacer la stabilité de certaines monnaies, mettre en danger le système financier international (cf. les différentes crises en Amérique latine, dans le Sud-est asiatique, en Russie...). Ils concentrent un pouvoir et une puissance démesurés. Par leur contrôle sur les sociétés

---

<sup>32</sup> Jean Peyrelevade, op.cité, p .39.

d'assurances, les fonds de pension, les fonds spéculatifs, etc., ces rentiers détiennent surtout les rennes d'une partie des systèmes productifs nationaux.

- **La mondialisation accélère la marchandisation**

Cette mondialisation du contrôle sur la finance, sur le commerce et les entreprises, n'est pas seulement l'histoire de la conquête de nouveaux marchés pour des producteurs occidentaux. C'est aussi celle d'un développement visant une nouvelle redistribution des revenus des travailleurs « aisés » vers les travailleurs pauvres, de l'ensemble des travailleurs vers les détenteurs de capitaux... C'est une histoire de gagnants et de perdants, un mécanisme qui étend la pauvreté et approfondit les inégalités.

D'aucuns prétendent à l'inverse que la mondialisation aurait réduit la misère. Le PNUD<sup>33</sup> met tout le monde d'accord : « *La réduction de la pauvreté mondiale est en grande partie due à la réussite extraordinaire de la zone est-asiatique, en particulier de la Chine. À l'inverse, l'Afrique subsaharienne a enregistré un accroissement de la population vivant avec moins d'un dollar par jour : près de 100 millions de personnes de plus en 2001 qu'en 1990. En Asie du Sud, l'incidence de la pauvreté a baissé, mais non le nombre de personnes pauvres. L'Amérique latine et le Moyen-Orient n'ont fait aucun progrès alors que l'Europe centrale et de l'Est et la CEI<sup>34</sup> ont connu une montée en flèche de la pauvreté. Le nombre de personnes vivant avec moins de deux dollars par jour en Europe centrale, de l'Est et de la CEI est passé de 23 millions, ou 5% de la population, en 1990 à 93 millions, ou 20% de la population en 2001.* »<sup>35</sup>

En juillet dernier, "The Economist",<sup>36</sup> magazine britannique réputé pour son engagement libéral mais aussi son souci des faits, énumérait des constats très pédagogiques. L'intégration dans l'économie mondiale de la Russie, de l'Inde et de la Chine a eu pour effet de doubler la force de travail mondiale. Or, ces pays apportent peu de capital : le ratio capital global/travail global a ainsi été pratiquement amputé de moitié. Ce taux a évidemment une influence sur la répartition de la plus-value. Il explique tant l'envolée des profits que l'évolution des salaires dont la croissance relative en Europe, aux USA et au Japon est jugée « anormalement faible ». Pour l'hebdomadaire, les salaires seraient, proportionnellement au PIB mondial, à leur niveau le plus bas depuis des décennies alors que la croissance des profits crèverait les plafonds. Un travail surabondant couplé à un capital « raréfié » conduit ainsi à une sur-rétribution du capital... mais également à la création de « bulles de liquidité » source d'instabilité.

Autre sous-produit du capitalisme : la tentation d'une marchandisation sans limite.

La marchandise se trouve au cœur du système capitaliste comme le passage obligé pour transformer du capital en plus-value après la mise en œuvre de la force de travail. La poursuite d'une accumulation de capital conduit, comme l'eau va à la mer, à l'extension du domaine marchand. Aujourd'hui, il couvre la planète entière et même au-delà : l'univers lui est promis...

À titre d'illustration de cette volonté, rappelons que l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) négocié dans les enceintes de l'OMC vise, ni plus ni moins, à « *obtenir sans tarder une élévation progressive des niveaux de libéralisation du commerce des services* »... De « *tous les services de tous les secteurs* ». Avant les services, la marchandisation s'est, au cours de l'histoire, focalisée sur les terres, les moyens de production industriels, les institutions financières... De manière à surmonter ses crises, le capitalisme doit investir de

---

<sup>33</sup> PNUD : Programme des Nations unies pour le développement.

<sup>34</sup> CEI : Communauté des Etats indépendants.

<sup>35</sup> « Rapport mondial sur le développement humain 2005 La coopération internationale à la croisée des chemins : L'aide, le commerce et la sécurité dans le monde marqué par les inégalités », PNUD, éd. Economica, p.36.

<sup>36</sup> « The Economist », 30 juillet 2005.

« nouveaux territoires » : les services publics (distribution de l'eau, éducation, santé, retraites...), les savoirs et la science, la vie même (cf. les débats sur la propriété intellectuelle, sur le génome, sur le brevetage du vivant). La mondialisation n'a donc pas seulement une visée géographique, c'est une ambition totale que traduit peut-être mieux le terme anglo-saxon de « globalisation ».

*« Le processus de marchandisation du monde que conduit le capitalisme, souligne Jean-Marie Harribey, est donc la cause principale de la distance énorme séparant le capitalisme d'une démocratie réelle, puisque les libertés politiques (fondement du libéralisme politique) laissent la prééminence à la liberté économique (fondement du libéralisme économique) dans la mesure où tous les individus ne possèdent pas de capital. La critique de cette prééminence est justifiée mais l'erreur des mouvements politiques qui l'ont menée pendant le XX<sup>e</sup> siècle, et notamment le marxisme orthodoxe, est d'en avoir tiré la conclusion que les libertés politiques n'étant que 'formelles', elles pouvaient être sacrifiées. Conceptuellement, le problème politique peut être ramené à un problème d'ordre logique. Les libertés politiques, dites à tort, formelles, sont une condition nécessaire mais non suffisante de la démocratie, la socialisation de la propriété des moyens de production et des connaissances en est le complément indispensable, puisque la propriété privée du capital et l'appropriation des savoirs et du vivant qui se profile en sont un obstacle. »<sup>37</sup>*

La résistance à ce mouvement dangereux suppose de considérablement renforcer l'autorité de la puissance publique, de l'État, pour ériger les remparts qui protégeront l'intérêt général, sur des terrains dont le libéralisme entend justement... l'exclure.

---

<sup>37</sup> Extrait de « La démence sénile du capital, Fragments d'économie critique », Jean-Marie Harribey, éd. du Passant, Bègle, 2004. Cité par l'auteur dans un article intitulé « Dans le chaudron d'Attac : capitalisme, croissance, emploi et écologie », 27/09/2004, <http://France.attac.org/i3565>.

## **L**IBÉRALISER TOUS LES SERVICES DE TOUS LES SECTEURS

*La logique du marché peut-elle gouverner le monde, gérer les biens communs, l'eau, l'environnement, la santé, l'éducation ou la culture ? Evidemment non.*

*C'est pourtant l'ambition de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) négocié au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il vise progressivement à « libéraliser » « tous les services de tous les secteurs » (article 1.3.c). Adieu donc les services publics et les droits civils, économiques, sociaux et culturels qui y sont associés ?*

*La résistance à ce projet de société grandit pour au moins trois bonnes raisons :*

- *L'OMC est aujourd'hui l'institution internationale la plus puissante au monde. Elle le prouve encore en condamnant l'Union européenne à ouvrir ses frontières aux OGM. Indépendante du système onusien, elle dispose d'un pouvoir de contrainte sur les États qui n'a pas d'équivalent. Le droit du commerce peut ainsi se développer sans référence aux principes et droits fondamentaux du travail, sans égard pour la protection de l'environnement, sans état d'âme à l'endroit des « objectifs du millénaire ». Cette puissance disproportionnée conduit à une mondialisation centrée sur les intérêts du seul commerce et déséquilibrée par rapport aux politiques sociales et environnementales. Ce n'est pas durable.*
  
- *Par ailleurs, l'OMC dispose d'un droit d'intervention sur la régulation des États... et des pouvoirs qui y sont subordonnés jusque et y compris les communes ! Un jour, quand elle en aura le temps, l'OMC fera-t-elle annuler le règlement communal d'une taxe sur les enseignes ?*
  
- *Enfin, la menace d'une libéralisation de secteurs stratégiques comme l'eau, la santé ou l'éducation, mobilise de plus en plus de citoyens inquiets de la remise en question du droit des États de fournir des biens ou services collectifs. Les services publics offrent des garanties que ne pourra jamais fournir le privé : l'égalité d'accès, la continuité de la prestation, la maîtrise collective de terrains stratégiques...*

*Ajoutons que, en dépit des apparences, le fonctionnement de l'OMC n'est ni transparent, ni réellement démocratique. Il consacre la puissance des puissants qui imposent leurs règles sans égard vis-à-vis de la nécessité pour les pays les plus pauvres de protéger leur développement... Comme les grandes nations l'ont toutes fait à un moment de leur histoire. Que cela ne relève pas de son « core business » n'est pas une consolation mais plaide pour une réforme de l'architecture des institutions internationales pour permettre des négociations multilatérales liant commerce et développement social, environnemental et promotion des droits de l'Homme. Des revendications qui ne sont pas exorbitantes.*



## 2. L'État dans tous ses états

Les évolutions récentes du capitalisme ont donc eu des implications sur les interventions de l'État dans l'organisation même de l'économie. La puissance du discours libéral a beaucoup contribué à en discréditer le rôle, à en réduire l'importance et à en « marchandiser » certains secteurs...

La morphologie des pouvoirs publics a également changé au cours des dernières décennies. Nous sommes passés d'un État socialisé à l'aube des « golden sixties » à un État libéralisé au moment des « années de fer ».

Dans l'histoire du capitalisme comme dans celle de l'État, la libération est une date charnière, un moment de basculement. La sortie de la guerre (avec comme constat une multitude de formes de collaboration économique dans le chef des détenteurs de capitaux et comme perspective le désarmement de la résistance dans laquelle la classe ouvrière s'était pleinement engagée) et le contexte international (avec la montée en puissance de régimes communistes) créent des conditions d'un rapport de forces très favorable aux travailleurs. D'une part, le dialogue social va être doté de nouveaux organes et, d'autre part, les instruments de la répartition de la richesse seront largement consolidés. Tant et si bien que la première fonction de l'État, la protection civile du citoyen contre les risques privés (l'État gendarme), est progressivement assortie d'un autre rôle en plein développement : la protection contre les risques sociaux (l'État-redistributeur).

Les conséquences du crash financier de 1929 sont encore fraîches dans les mémoires : le vendredi noir a marqué un coup d'arrêt brutal au développement de la première expérience de mondialisation de l'économie. Le rôle régulateur et compensateur de l'État par rapport aux insuffisances des marchés ne souffre pas de contestation. La plupart des économistes de cette époque s'inscrivent dans le sillage d'un Keynes qui produit des théories savantes et généreuses sur la nécessaire implication en tant qu'acteur des pouvoirs publics sur les marchés. Il les étaye de données statistiques et, c'est assez neuf, met en place les comptabilités nationales et prodigue des conseils politiques encourageant des démarches de planification souple et la définition d'objectifs pour l'économie. Les théories keynésiennes vont ainsi encourager un « réglage fin » de la conjoncture au départ de décisions politiques et définissent pour l'État un statut d'acteur économique à part entière.

Et les pouvoirs publics vont développer cette place dans l'économie. Selon l'OCDE<sup>38</sup>, en 1985, année d'apogée, les dépenses publiques belges représentent pas moins de 53% du PIB (pour 35% en 1965 et 46,7% en 2000). Encore faut-il mesurer que, entre 1965 et 2000, le PIB a plus que doublé !

Sur un plan plus qualitatif, la régulation publique permettra de soustraire du champ de la compétition entre entreprises le financement de la sécurité sociale, mais également l'ensemble des garanties sociales et salariales contenues dans les différentes conventions collectives. Comment ? En 1945, alors que l'ensemble du territoire belge n'est pas encore libéré, un arrêté-loi crée l'assurance obligatoire et organise la sécurité sociale (pensions, assurance maladie invalidité, allocations familiales, chômage, vacances annuelles pour les ouvriers). Il s'agit d'une des premières traductions d'un pacte social négocié dans la clandestinité entre les interlocuteurs sociaux et sous l'égide du responsable de l'ancêtre de l'Onem...

Le caractère obligatoire des cotisations sociales est essentiel parce qu'il empêche que le refus de paiement de la part d'une entreprise ne lui donne un avantage compétitif dans la course à la concurrence. Comme pour la fiscalité (le financement des besoins de l'État), le financement de la solidarité ne sera, dans le cadre de

---

<sup>38</sup> Organisation de Coopération et de Développement économique. Doc non classifié : GOV/PUMA/MPM(2002) du 6 octobre 2002 intitulé : « Comment évolue actuellement le rôle de l'Etat par rapport au secteur privé ? Réunion des Hauts responsables de Centre de gouvernement sur le rôle de l'Etat et l'évolution de champ de compétence dans l'interface entre secteur public et privé. La Haye, 10-11 octobre 2002 ».

l'économie fermée de l'époque, un handicap pour personne. De manière aussi importante, la même garantie est organisée pour le contenu des conventions collectives sectorielles et interprofessionnelles qui sont sanctionnées par arrêté royal, c'est-à-dire qu'elles deviennent contraignantes pour toutes les entreprises opérant dans le même secteur... En agissant de cette manière, l'État bride le capitalisme. Il rend impossible le dumping social et le dumping fiscal. Il permet à l'économie de se développer dans le progrès. L'ouverture progressive des marchés va lentement rebattre les cartes...

- État, construction historique

L'État n'a pas toujours existé.

Pour Marx, il est le produit de la division sociale du travail<sup>39</sup> et apparaît donc à un moment où les fonctions jusque-là assumées à tour de rôle dans la communauté commencent à se spécialiser. D'une certaine manière, il naît de la contestation du particulier dans le collectif.

Pour Marcel Gauchet, actuel directeur de l'École des hautes études en sciences sociales française, la naissance de l'État est « *le moment pivot* », le « *tournant majeur* » de l'histoire humaine : « *Elle correspond à une révolution religieuse brisant l'hétéronomie religieuse qui prévalait initialement. Le fondement extérieur possède désormais des représentants à l'intérieur de la communauté humaine, justifiés à commander par leur participation à un ordre surnaturel. Le politique devient visible au titre de la médiation qu'il opère avec l'invisible, il acquiert la consistance institutionnelle de structure de domination qui nous est familière en tant que relais du religieux.* »<sup>40</sup>

Néanmoins, cette abstraction initiale permettra de progressivement se distancier du pouvoir religieux, puis monarchique (éventuellement proclamé de droit divin) pour devenir l'autorité souveraine s'exerçant sur l'ensemble d'un peuple, dans les frontières d'un territoire délimité.

L'État va ainsi devenir une communauté juridique, au contraire de la nation, communauté historique ou naturelle dont l'existence ne se confond pas nécessairement avec lui.

« *À partir du moment où émerge, avec l'État moderne, un pouvoir qui n'est plus le médiateur avec l'au-delà, (...) s'ouvre sous ses pas une question béante de ce qui peut le légitimer dans sa tâche. L'avènement de l'État moderne est inséparable du surgissement dans son sillage du problème de ses fondements en droit, lequel va entraîner une redéfinition totale des conditions de son établissement et de son fonctionnement. Car il n'y a que deux solutions et deux seulement au problème de la légitimité. Ou bien elle tombe d'en haut, ou bien elle monte d'en bas, pour simplifier à l'extrême. Ou bien elle s'impose de l'extérieur, en tant que loi du tout, ou bien elle se forme de l'intérieur, à partir de la volonté des acteurs.* »<sup>41</sup>

En définissant ainsi la genèse de l'État, Gauchet trace en filigrane les contours d'enjeux qui sont notamment liés à la mondialisation : quelle légitimité de quel « en haut » ? La légitimité devrait donc venir d'en bas...

C'est à la Renaissance qu'émerge la forme moderne de l'État. Le fondement divin de l'ordre social est de plus en plus largement contesté : Martin Luther coupera définitivement le cordon ombilical entre un royaume de dieu et celui des hommes : le principe de séparation de l'église et de l'État peut éclore.

---

<sup>39</sup> « La conception marxiste de l'Etat », Ernest Mandel, Bruxelles, Documents socialistes, 1965. [http://www.ernestmandel.org/fr/ecrits/txt/la\\_conception\\_marxiste\\_de...](http://www.ernestmandel.org/fr/ecrits/txt/la_conception_marxiste_de...)

<sup>40</sup> « La condition politique », Marcel Gauchet, éd. Tel Gallimard, 2005, p.16.

<sup>41</sup> Marcel Gauchet, op. cité, p.21.

Les premières théorisations de l'État apparaissent en France et à Florence au XVI<sup>e</sup> siècle. Machiavel en rédige le premier mode d'emploi à l'usage du « Prince » et voit son fondement dans le besoin d'assurer la sécurité. Avec lui, l'État devient le pouvoir central souverain qui soustrait l'action politique aux considérations morales et religieuses. Son contemporain français Jean Bodin<sup>42</sup>, affirme, lui, que « *L'État est la puissance souveraine qui marque l'unité de la société* ». Ce qui inspira peut-être Louis XIV au siècle suivant : « *L'État, c'est moi !* » prétendra-t-il.

Les Lumières et Jean-Jacques Rousseau apportent un éclairage radicalement différent : l'État exprime la loi et la fait appliquer. Les théories du contrat social justifieront ainsi son existence par la garantie d'un ordre social qui marque le passage de la condition « de nature » caractérisé par « *la guerre de tous contre tous* » à l'état civil dans lequel « *chacun est libre en obéissant à la loi de tous* ». Quant à lui, Spinoza verra en l'État l'outil nécessaire à l'édification progressive d'une véritable liberté des hommes. Le but ultime de l'État étant, ni plus ni moins, la liberté de l'humanité.

## • De l'État/Nation à l'État de droit

Au lendemain des guerres napoléoniennes, les notions d'État et de Nation vont converger pour définir l'État-nation. Des communautés historiques, religieuses ou linguistiques se découvrent un destin commun.

Cette évolution transforme la perception de l'État avec l'avènement des principes démocratiques. L'État-nation s'impose au XIX<sup>e</sup> siècle pour justifier tantôt l'unification de certains territoires, tantôt la dislocation d'empires englobant plusieurs entités nationales. L'État se caractérise alors par la superposition d'une entité politique souveraine avec un ensemble culturel unifié du point de vue linguistique ou religieux. En se nourrissant du romantisme de l'époque, cette approche engendrera le patriotisme... et quelques sérieux nouveaux conflits.

Très tôt Marx critiquera la notion même de nation. Il la considère comme secondaire par rapport à l'appartenance à la classe sociale dont l'existence est le fruit des rapports de production. L'État se distingue de la société civile.

Son rôle, dans le système capitaliste, vise le maintien des rapports d'exploitation et se conçoit en conséquence aussi comme un appareil de violence et d'oppression qui ne disparaîtra qu'avec le capitalisme.

Le sociologue allemand Max Weber<sup>43</sup> réfute cette vision « trop déterministe » ; l'économie et la politique sont pour lui des mondes différents, distincts, étrangers. La première est caractérisée par la recherche de la satisfaction des besoins, la seconde par la domination de l'homme sur l'homme. Avec lui, l'État apparaît comme l'institution qui, sur un territoire déterminé, dispose du monopole de la violence physique légitime. Ce qui signifie que les individus reconnaissent l'État en acceptant de lui obéir.

Les attributs que l'histoire confère à l'État s'ajoutent les uns aux autres plutôt que de se substituer les uns aux autres. Ses fonctions s'étoffent en quelque sorte.

---

<sup>42</sup> Jean Bodin (1530-1596) était un économiste, un juriste, un philosophe et un théoricien politique français qui influença l'histoire intellectuelle de l'Europe par la formulation de ses théories économiques et de ses principes de « bon gouvernement ». Il est considéré comme l'initiateur du concept moderne de souveraineté. En outre, il se fit l'avocat de la tolérance religieuse dans une époque particulièrement intolérante. Voir [http://fr.wikipedia.org/Jean\\_Bodin](http://fr.wikipedia.org/Jean_Bodin).

<sup>43</sup> Dans « Le savant et le politique », Max Weber souligne que l'Etat se définit par le monopole de la violence physique légitime. Dans une société où il n'y a pas d'Etat, il y a de la violence alors que dans une société où il y a un Etat, la violence est présente mais elle est canalisée et l'Etat est le seul à pouvoir l'utiliser (armée, police...).

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans la foulée de juristes comme l'Autrichien Hans Kelsen<sup>44</sup>, éclot la notion d'État de droit. Elle se fonde sur l'idée que la puissance de l'État doit être circonscrite par une hiérarchie des normes : au-dessus se trouve la loi fondamentale, la Constitution, puis les engagements internationaux, la loi et les décrets, et enfin les règlements. Aucune norme inférieure ne peut déroger à un principe supérieur.

Cette définition d'un État de droit est aujourd'hui la principale caractéristique des régimes démocratiques. Elle postule la hiérarchie des normes, l'existence d'élections libres, de juridictions indépendantes compétentes pour trancher les litiges entre les différentes personnes juridiques en appliquant un double principe de légalité et d'égalité. Ce dernier s'oppose à tout traitement différencié des personnes.

Ce modèle implique, évidemment, la séparation des pouvoirs et une justice indépendante.

## • État-redistributeur

L'idée d'« État-providence »<sup>45</sup> qui apparaît à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle caractérise l'ensemble des interventions de l'État dans le domaine social en vue de garantir un bien-être minimum à l'ensemble de la population par l'intermédiation d'un système étendu de protection sociale et d'accès à des biens et services publics.

À cette époque, la charité chrétienne est progressivement remplacée par la « bienfaisance ». Elle reste néanmoins adressée à des personnes qui sont dans l'incapacité de travailler (les enfants, les vieillards, les infirmes). La protection des travailleurs repose, elle, sur leur prévoyance individuelle ou sur une protection collective mais d'initiative privée (au travers du paternalisme patronal ou de la création de mutuelles de salariés).

En Belgique, les premiers systèmes d'assurance sociale<sup>46</sup> sont mis sur pied par les ouvriers mineurs (en 1812) qui veulent protéger les invalides et les ayants droit en cas de décès. L'assurance libre et subsidiée pour les ouvriers mineurs - qui intervient au moment de la retraite ou du décès - date, elle, de 1868 et représente sans doute la première forme belge de sécurité sociale. Ces assurances vont être particulièrement développées en Prusse par Bismarck, l'unificateur de l'Allemagne : il espère ainsi contenir l'influence grandissante du socialisme au sein d'une classe ouvrière en pleine expansion.

La mise en place d'une assurance maladie, d'une assurance contre les accidents de travail, d'une assurance contre l'invalidité et la vieillesse vont ainsi préfigurer l'État-providence. Elles resteront néanmoins soumises à des conditions de ressources. À la faveur de la première mondialisation capitaliste (caractérisée par une accélération des échanges internationaux permise, déjà, par les révolutions technologiques de la communication, le développement des transports et l'intensification des flux migratoires), le modèle va faire école progressivement en Europe comme aux États-Unis. En 1935, le président Roosevelt fait adopter le « Social security act » qui instaure, outre-Atlantique, un premier système de pension pour les travailleurs âgés de plus de 65 ans. En Angleterre, sous la plume de William Beveridge, paraît en 1942, un rapport intitulé « Social insurance

---

<sup>44</sup> Hans Kelsen relève du mouvement du positivisme juridique. Cette théorie allemande de l'État de droit, reprise par Raymond De Carré de Malberg qui va essayer de la transposer en France, poste que ce n'est pas l'État qui produit le droit, mais l'ordre juridique (la hiérarchie des normes) qui produit l'État. L'État n'est ainsi que l'émanation du droit qui limite sa puissance d'arbitraire.

<sup>45</sup> Cette expression d'« État-providence » est passée dans l'usage courant. Elle est pourtant chargée idéologiquement de connotations inexactes. D'abord, parce que la « providence » renvoie à une approche religieuse qui n'a rien à faire dans le débat, mais surtout parce qu'elle gomme le ressort essentiel des mécanismes mis en œuvre : la solidarité ! Plusieurs « synonymes » permettent de mieux rendre compte de la réalité à décrire : l'État-redistributeur, l'État-social...

<sup>46</sup> « Le temps de travail Transformation du droit et des relations collectives de travail », Micheline Jamouille, Eric Geerkens, Gaëtane Foxhal, Fabienne Kefer, Sylvie Bredael, éd. CRISP, 1997.

and allied services » : il défend une autre vision de l'État-providence. Le modèle beveridgien (souvent opposé au modèle rhénan), le « welfare state », rejette le principe d'assistance aux plus démunis et le principe d'assurances sociales réservées aux seuls cotisants. Beveridge plaide pour une protection universelle financée par l'impôt. Le système d'outre-Manche se veut généralisé, unifié (une seule cotisation pour toutes les prestations), uniforme (la même prestation pour tout le monde), centralisé et global (regroupement des aides et des assurances).

La tension entre ces deux approches va caractériser l'ensemble des systèmes de sécurité sociale que connaissent aujourd'hui les pays européens.

## ENVIRON 20% DU PIB FINANCENT LA SOLIDARITÉ

*La sécurité sociale belge est principalement financée par des cotisations sociales, des subventions de l'État et sur un financement dit « alternatif » parce qu'il porte sur d'autres éléments que la rémunération (sur la TVA, par exemple).*

*Par rapport au produit intérieur brut, les recettes totales de la sécurité sociale ont varié selon la conjoncture économique bien sûr, mais également en fonction du rapport des revenus du travail par rapport au capital dans le PIB même.*

*Globalement, elles se situent entre 18 et 20%. Ce qui signifie qu'un cinquième de la richesse produite est consacrée au financement de solidarité entre actifs et inactifs, entre « jeunes » et « moins jeunes », entre « bien portants » et malades...*

*Cependant, la structure des moyens de financement s'est modifiée au cours des dernières années. En pourcentage, la part des cotisations a progressé. Elle représentait environ les deux tiers dans les années '80, elle constitue aujourd'hui les trois quarts des recettes. En cause : l'instauration des cotisations de modération salariale au milieu des années '80, de cotisation spéciale pour la sécurité sociale et de cotisations sur certains revenus de remplacement ainsi que l'augmentation des taux de cotisations personnelles.*

*La part des subventions de l'État est passée de 36% en 1980 à 22% en 2003. Cette baisse n'est que partiellement compensée par l'augmentation du financement alternatif.*

*Au sein de la part amenée par les cotisations, on constate que la part dite « patronale » s'est considérablement réduite pour passer de 70% de l'ensemble des cotisations en 1980 à 63% environ en 2003.*

*Comparaison internationale (source Eurostat)*

Pourcentage Du PIB	Total	Cotisation sociale	Patrons	Travail.	Indépend.	Impôts propres	Transferts subsides...
France	23	16	11.1	3.8	1.1	5.3	1.7
Allemagne	21.5	17.4	7.4	6.7	3.3	0	4.1
Luxembourg	20.3	11.1	5.1	4.7	1.3	0	9.2
<b>Belgique</b>	<b>19</b>	<b>14.33</b>	<b>8.7</b>	<b>4.5</b>	<b>1.2</b>	<b>0.5</b>	<b>4.2</b>
Espagne	17.9	12.5	8.9	1.9	1.7	0	5.4
Grèce	17.6	12.2	6	4.4	1.8	0.5	4.9
Italie	17.3	12.5	8.7	2.4	1.4	0	4.8
Autriche	16.3	11.8	5.7	4.5	1.6	0	4.5
Pays-Bas	15.7	13.8	4.5	6.5	2.8	0	1.9
Finlande	16.7	11.4	8.4	2.1	0.9	0	5.3
Portugal	11.7	11.2	7.3	3.5	0.4	0.5	0
Suède	7.7	6	3	2.9	0.1	0	1.7
Danemark	4.7	1.7	0.3	1.3	0	0	3
Irlande	3.7	3.7	2.7	0.8	0.2	0	0
<b>Moyenne Hors Belgique</b>	<b>14.9</b>	<b>10.9</b>	<b>6.1</b>	<b>3.5</b>	<b>1.3</b>	<b>0.5</b>	<b>3.6</b>

- **État-patron**

Le développement des politiques keynésiennes et la mise en œuvre de l'État-providence au cours du XX<sup>e</sup> siècle, un peu plus tard la fédéralisation, va considérablement accroître l'importance de l'appareil de l'État, l'importance de son rôle en tant qu'employeur. En 2002, l'emploi du secteur public wallon représente 38,4% de l'emploi total (30,7% pour la Belgique). Un développement qui confère à l'État-patron des devoirs et une fonction quasi « pédagogique » vis-à-vis des employeurs du secteur privé. Singulièrement en ce qui concerne le type de relation à développer à l'égard de ses agents.

Cette valeur d'exemple paraît de moins en moins d'actualité et, au contraire, les dérives du privé (en terme de dérégulation du contrat de travail, par exemple) semblent aujourd'hui plutôt contaminer la gestion du secteur public. Reste que l'État n'est pas un employeur comme un autre. Pas seulement parce qu'il est responsable de nombreux travailleurs mais aussi parce qu'il assure des missions fondamentales au regard de valeurs comme l'égalité et la démocratie.

Ses outils d'intervention dans l'économie sont soumis à des contraintes spécifiques comme la satisfaction de l'intérêt collectif. Ils remplissent un rôle irremplaçable : garantir l'exercice de droits reconnus dans des textes fondamentaux comme, par exemple, la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Protocole des Nations Unies, la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme...

Il appartient aux pouvoirs publics d'apporter une réponse à ces besoins (et à d'autres) par l'organisation de services publics. Ces derniers sont un moyen pour les citoyens d'exercer des droits irréductibles comme le droit à la santé, à l'instruction, à la communication, au transport, au logement, à l'eau, à l'énergie, au travail...

Intrinsèquement, la logique marchande qui préside à l'organisation du secteur privé ne permet pas la réalisation de ces objectifs dans des conditions comparables.

En effet, l'approfondissement de la démocratie, liée au développement de la citoyenneté et à l'exercice des droits qui l'accompagnent, nécessite des services publics qui développent une pertinence sociale. Et cela implique un fonctionnement suivant des principes importants.

Le principe de l'égalité suppose que tous les usagers aient accès, dans les mêmes conditions aux services fournis : ce qui impose une politique tarifaire à la portée des usagers les plus faibles économiquement (et donc une péréquation des tarifs) mais aussi une politique d'accessibilité qui tiennent compte des évolutions technologiques, de réalités géographiques comme de certaines difficultés fonctionnelles (de personnes à mobilité réduite, par exemple).

Le principe de continuité<sup>47</sup> assure à la population une permanence de prestation et de fourniture de biens jugés vitaux. Cette caractéristique inscrit l'« État entrepreneur » dans la durée et le temps.

Le principe d'adaptation impose de rechercher à rencontrer l'évolution des besoins de manière à satisfaire l'intérêt de la collectivité.

Enfin, le principe de statutarisation des agents doit garantir leur indépendance vis-à-vis des pressions dont ils pourraient être l'objet et protéger l'utilisateur de l'arbitraire.

Ces conditions de réalisation du service public distinguent radicalement l'entreprise publique de l'initiative privée. Si on ajoute que les premiers sont des instruments de redistribution de la richesse et les seconds les outils de l'accumulation du capital, on aura mesuré l'éloignement de leurs objets sociaux. Ainsi, opter pour la fourniture de biens et services collectifs via des services publics, c'est clairement faire le choix d'un modèle de société basé sur la solidarité et l'égalité.

Depuis les années '80, enflent le discours stigmatisant l'importance de l'État comme s'il existait un seuil de nocivité à ne pas dépasser... Pour Keynes, il ne fallait pas que les investissements publics franchissent la barre des 10% du PIB. Au-delà, on sombrerait dans le socialisme, « une forme de dictature », « l'absence de liberté économique »... Soixante ans plus tard, Giscard d'Estaing recycle l'idée mais, principe de réalité aidant, il fixe ce taux pivot à 40%. Depuis, la France a connu des interventions publiques représentant plus de 50% du PIB.

Ces discours justifient la volonté d'une reconquête privée des terrains publics. Elle met évidemment en cause les droits qu'assurent les services publics. Et donc l'égalité. Et donc la démocratie.

Avec les premières privatisations, nous sommes passés de la rhétorique au champ opératoire. Ces « dénationalisations » éventuellement rebaptisées « consolidations stratégiques » sont multiformes, parfois progressives, totales, partielles, sous-jacentes dans des « partenariats public-privé ».

Selon leur propre histoire ou leur culture, les États européens ont développé des services publics organisés, structurés ou financés de manière spécifique, avec des caractéristiques communes au Nord comme au Sud du continent, avec des particularités nationales sensibles (si l'on songe à la protection de secteurs jugés stratégiques, par exemple). Cette grande diversité de situations et de sensibilités représente sans doute un patrimoine commun mais elle représente surtout une pierre d'achoppement pour la construction d'un concept partagé dans un cadre européen bâti au départ d'un grand marché organisant d'abord la concurrence. Des services publics européens, financés par une fiscalité européenne, sont indispensables : comment les définir ensemble ?

---

<sup>47</sup> Ce principe ne fait nullement obstacle à l'exercice de la grève qui est un droit des agents.

Sous les expressions « services d'intérêt général » et « service d'intérêt économique général », la réalité du service public telle que nous l'entendons trouve difficilement son chemin. Elle reste pourtant constitutive du... « modèle social européen ».

L'impression qui domine est néanmoins que cette diversité de traditions et les difficultés qui en découleraient ne sont qu'un voile pudique masquant mal des réticences plus politiques que techniques et l'absence de réelle volonté de définir le secteur public autrement que comme « une exception au marché ».

La liberté de circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services ainsi que la liberté d'établissement sont consacrées par l'Union européenne comme les libertés fondamentales...

La perméabilité beaucoup trop grande des institutions européennes à la logique libérale explique pourquoi l'Union contribue avec une néfaste efficacité à l'extension du domaine marchand. En plus, au nom de l'intérêt du consommateur, voire de l'emploi ! Toujours plus, les règles européennes ou la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés corsetent et découragent l'intervention publique dans l'économie pour défendre des politiques sociales ou environnementales.

Ainsi l'Europe participe-t-elle à la bataille dont l'affectation des ressources entre travail et capital est l'enjeu en défendant des positions qui ne sont pas celles du monde du travail. Elle l'illustre jusqu'à la caricature dans sa volonté de libéraliser le commerce des services en choisissant délibérément d'organiser le dumping.

On s'étonne moins de voir le patronat sur ce front. Encore que la manière dont la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) a revendiqué dans les dernières heures de 2005 l'évaporation de 30.000 fonctionnaires laisse pantois. Selon les calculs de la FEB, pour financer de nouvelles réductions de cotisations sociales au niveau des entreprises, l'État doit faire des économies. Environ 40.000 agents de la fonction publique seront admis à la retraite dans les prochaines années : ça tombe bien, il suffit de ne pas en remplacer les trois quarts et le tour sera joué. Et les services qu'ils assuraient ? Le privé peut s'en charger pour moins cher... Air connu.

Après l'État-redistributeur providence, l'État-patron s'avère ainsi être une nouvelle proie et en tout cas une source de profits supplémentaires à réaliser pour le capital.

## • État fédéral

De manière générale, les États du vieux continent sont engagés dans un double processus d'intégration européenne, vers l'extérieur de leurs frontières, et de décentralisation, au-dedans de celles-ci.

En adoptant, en 1873, les premières lois linguistiques d'abord, en reconnaissant ensuite le néerlandais, le français et l'allemand comme langues nationales et surtout en fixant, en 1963, la frontière linguistique, la Belgique a préfiguré cette dynamique<sup>48</sup>. Les conditions sont réunies pour évoluer vers un fédéralisme compliqué et pour conclure en 1970 la première réforme de l'État. Cette révision de la Constitution reconnaît l'existence de trois communautés aux compétences encore très limitées : il s'agit de répondre aux aspirations d'autonomie culturelle manifestées par le mouvement flamand. Trois régions sont également créées et dotées, elles, d'un territoire défini (même si les frontières bruxelloises sont tracées... par soustraction). Elles sont appelées à développer chacune une action dans le domaine économique en fonction de leurs réalités propres : ceci correspond à une volonté qui s'est exprimée au lendemain de la guerre à l'occasion du premier Congrès national wallon tenu à Liège et plus encore au sortir de la grève de l'hiver 60-61. Il s'agissait alors de permettre à la Wallonie d'entamer des réformes de structure indispensables à son développement qui lui étaient refusées dans le cadre de l'État unitaire.

<sup>48</sup> Voir « Histoire politique de la Belgique Facteurs et acteurs de changement », Xavier Mabille, éd. CRISP, 1997.



La seconde réforme, celle de 1980 va doter la Région et les Communautés d'un gouvernement et d'un Parlement. Les matières dites « personnalisables » (la santé et l'aide sociale) viennent s'ajouter aux matières culturelles. En Flandre, Région et Communauté fusionnent.

À l'occasion de la troisième réforme, en 1988 et 1989, la Région bruxelloise est enfin dotée des mêmes institutions que la Wallonie et la Flandre. Les compétences des entités fédérées sont encore élargies : l'enseignement va à la Communauté, les travaux publics et les transports aux Régions. Suite à des accords entre Francophones, des compétences communautaires sont transférées aux Régions wallonne et bruxelloise.

Le 13 juillet 1993, dans le texte même de la Constitution, la Belgique devient « *un État fédéral qui se compose des Communautés et des Régions* ».

Ce processus de restructuration interne a sans doute sauvé la Belgique d'une désintégration peut-être violente. Personne n'imagine néanmoins être au bout du chemin. Depuis les années '80, la Flandre politique fait pression sur le calendrier de l'approfondissement du fédéralisme. Le 700<sup>e</sup> anniversaire de la Bataille des éperons d'or, en 2002, devait marquer l'envol de l'autonomie flamande, comprise au nord du pays comme un largage des amarres d'une Wallonie à la traîne, façon tchèque dans la meilleure hypothèse. Le revers électoral, en 1999, de la famille chrétienne, son éloignement de tous les gouvernements et la mise au frigo des questions communautaires par la première équipe Verhofstadt (« arc-en-ciel ») ont reporté à plus tard cet avènement. L'ardent désir ne s'est pas refroidi pour autant.

Le second gouvernement Verhofstadt (« violet ») a pour la première fois échoué spectaculairement dans une négociation communautaire qui portait sur la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvoorde (dossier dont la portée symbolique dépasse de loin son importance réelle sur la vie des gens : il s'agit pour la Flandre d'empêcher que sa population, en périphérie bruxelloise, puisse avoir le choix d'exprimer son suffrage sur des listes francophones...).

Conséquence : nulle ou presque. La Flandre s'est vexée mais le point a été reporté dans l'agenda politique de la prochaine négociation communautaire. Elle devrait avoir lieu au plus tard en 2007, au moment de la prochaine formation d'un gouvernement fédéral. La liste des revendications flamandes s'allonge : après les soins de santé, il s'agirait demain de communautariser toute la politique de l'emploi, notamment. Les Francophones restent « demandeurs de rien ». Ce qui ne garantit en rien qu'il n'y aura pas de négociations. L'Histoire nous l'enseigne. En guise d'échauffement, la classe politique flamande affûte une rhétorique guerrière à l'égard d'une Wallonie perpétuellement à la traîne, profitant de transferts dans la sécurité sociale... Pour les fêtes de fin d'année 2005, le président de la Région flamande, qui ne passe pas pour un « excité linguistique », évoquait une Wallonie lourde comme les pavés contenus dans le sac à dos d'une Flandre engagée dans la course pour le haut du classement de l'élite économique mondiale. Un certain nombre de patrons (réunis dans le groupe dit de la « Warande ») développent un discours moins policé encore<sup>49</sup>. A l'occasion d'un entretien estival accordé à un journaliste français de « Libération<sup>50</sup> », Yves Leterme s'en prenait aux francophones de la périphérie qui refusaient ou se trouvaient en « incapacité intellectuelle » d'apprendre le néerlandais...

Les transferts sont pourtant l'essence même des systèmes de solidarité. Depuis la création de la Belgique et jusque dans les années '60, pendant 130 de nos 175 années d'existence, la Flandre en a bénéficié. Il n'y a pas

---

<sup>49</sup> Leur ambition était d'établir de manière scientifique l'importance des transferts de la Flandre vers la Wallonie qu'ils ont estimé à une hauteur de 8 milliards d'Euros. Leur démonstration a été analysée par trois économistes, Giuseppe Pagano, Miguel Verbeke et Aurélien Accaputo (voir « Le manifeste du Groupe In de Warande », Courrier hebdomadaire du CRISP, numéros 1913/1914, 2006). La première difficulté porte sur la notion même de « transfert ». Par ailleurs, les chiffres sont totalement dégonflés et ne prennent enfin jamais en compte que ces « transferts » bénéficient à la Flandre qui exporte autant en Wallonie... qu'en Allemagne. Voir « La Fausse réalité des transferts flamand », Bernadette Arnaud, Toudi, revue culturelle et politique numéro 72, septembre-octobre 2006.

<sup>50</sup> Libération, 17 août 2006.

d'autres constats possibles : ce sont ces mécanismes de solidarité que ne souhaite plus une part importante de la population flamande. En menaçant de s'attaquer au caractère fédéral de la sécurité sociale et à celui du droit social, la Flandre politique entend porter le fer au cœur même de la Belgique. Aux yeux des syndicalistes de la FGTB, il s'agit là de la valeur ajoutée de l'État fédéral. La régionalisation de ces matières conduira à la disparition du pays. Ce que l'organisation syndicale refuse et pas seulement à cause d'un attachement fétichiste à l'égard d'une réalité historique.

## Γ C E QUE LA FLANDRE DOIT À L'ÉTAT

*Le développement économique de la Flandre n'est pas tombé du ciel. Il va se réaliser au lendemain de la guerre avec la bénédiction des Wallons, dans le cadre de l'État unitaire sans qu'il soit question, alors, de transferts...*

*Comme le rappelle l'économiste wallon Yves De Wasseige<sup>51</sup>, les pouvoirs publics vont investir massivement dans des infrastructures dopant l'emploi dans des sous-régions importantes où sévissait le chômage : port d'Anvers, zonings portuaires d'Anvers, de Gand, plus tard de Zeebrugge, réseaux d'autoroutes, aides publiques aux investissements...*

*L'assemblage automobile constitue aujourd'hui une épine dorsale de la Flandre industrielle. Cette activité n'est pas venue par hasard non plus. Avant la signature du Traité de Rome - qui aurait rendu l'opération plus difficile ! - c'est un coup de génie d'un ministre des Affaires économiques, le Wallon Duvieusart, qui va attirer l'investissement en majorant les droits de douanes sur les voitures importées et en abaissant sérieusement ceux sur les composants. La main-d'œuvre était disponible au nord du pays, le marché était en expansion et plusieurs chaînes de montage de constructeurs transnationaux importants sont venus s'y installer.*

*Cette politique serait aujourd'hui impossible compte tenu d'engagements pris dans le cadre de l'OMC. L'abaissement des barrières au commerce (et à l'investissement) privé ainsi les pouvoirs publics de ce type d'instruments et d'orientation des politiques industrielles. Au nom de la lutte contre le protectionnisme...*

*De Wasseige rappelle encore, sans hargne et sans rien revendiquer, que pendant plus de quinze ans, l'État belge a continué à soutenir l'investissement en Flandre alors que la Communauté européenne l'interdisait...*

En effet, la régionalisation des compétences sociales (ou fiscales, d'ailleurs) faciliterait la marchandisation de secteurs entiers de la sécurité sociale, mais surtout, elle aurait des conséquences exactement comparables à l'ouverture du marché économique belge à la compétition mondiale : la mise en concurrence des États régionaux, une course à la moindre contribution du capital au financement des besoins collectifs. Soit un déricotage de toutes les protections sociales. Cette perspective ne semble pas impressionner la classe politique flamande qui est convaincue d'en sortir gagnante. Parallèlement, elle plaide à l'unisson pour une réduction du rôle de l'État en réclamant un « stop fiscal », qui a contaminé jusqu'au discours socialiste, en encourageant la

<sup>51</sup> « Pas de leçons à recevoir des autres ! », Yves de Wasseige, Toudi, revue culturelle et politique, numéro 41, septembre-octobre 2001 ?

politique de réduction des cotisations sociales et en approfondissant les conditionnalités pour l'ouverture ou le maintien de droits dans la sécurité sociale.

Cette dynamique égoïste (et à courte vue si l'on considère l'évolution démographique qui risque de peser négativement sur le développement flamand dans les prochaines décennies) se nourrit d'un nationalisme exacerbé par la présence, de plus en plus lourde, d'une extrême droite incrustée dans le paysage si solidement qu'elle semble, à certains égards, en être devenue un centre de gravité.

Le fédéralisme belge a progressivement doté les Régions d'attributs d'État : une population voire un peuple par Région (un territoire déterminé, un pouvoir fiscal, des compétences propres et la capacité de contrainte pour le respect des règles qu'elles édictent, une autonomie constitutive...). À la lumière des valeurs démocratiques, la mise en valeur des garanties qu'offre toujours le concept d'État (neutralité, universalité, continuité...) pourrait constituer une alternative utile à une approche nationaliste de la régionalisation.

## • État-membre

Le mouvement de décentralisation radicale représentée par le « fédéralisme évolutif de la Belgique » - l'expression est celle d'un ancien Premier ministre chrétien flamand - se double d'une évolution intégrant l'État dans des ensembles beaucoup plus vastes avec abandon de souveraineté sur la gestion de certaines matières.

Bien sûr, dès la fin de la guerre, la Belgique s'est inscrite sans hésitation dans le système onusien (et dans l'Otan d'ailleurs, dont elle fournira un secrétaire général issu de la famille socialiste) comme dans l'architecture autonome des institutions financières internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international). Son implication comme membre fondateur de la Communauté économique du charbon et de l'acier (la CECA)<sup>52</sup>, matrice de l'Union européenne, aura des conséquences d'une autre nature et beaucoup plus importantes.

*« L'Europe est déjà un État, avec sa monnaie, ses lois et ses règlements, nous le savons tous : elle a du pouvoir »,* affirme avec pragmatisme le sociologue français Alain Touraine<sup>53</sup>. Et il ajoute : *« Si aujourd'hui, l'Europe est un État, celui-ci est le contraire d'un État-nation. Ce que l'on observe actuellement, ce n'est pas la disparition de l'État-nation mais la séparation croissante entre l'État et la nation. Ce qui est frappant, c'est que l'ensemble des éléments d'une société deviennent de plus en plus séparés. »*

Le cœur des compétences de l'Union européenne concerne l'organisation du marché commun que représentent la juxtaposition de 25 États-membres et l'intégration de leur économie. Il s'agit avant tout de garantir dans ce grand ensemble la liberté de circulation des personnes, des capitaux, des marchandises et des services. Pâtissant d'un déficit démocratique important, les institutions européennes fonctionnent, pour réaliser cet objectif contractuel, sur base de règles plus qu'en fonction de choix.

L'économiste Jean-Paul Fitoussi<sup>54</sup> développe ce constat au départ d'une approche qui a de grands mérites pédagogiques : *« Entre marché et démocratie, l'architecture des institutions européennes privilégie le marché. Le déficit démocratique qui en résulte, tant à l'échelle de l'Europe qu'à l'échelle des nations qui la*

<sup>52</sup> Voir « André Renard », Pierre Tilly, éd. Le Cri, en collaboration avec la FAR, 2005.

<sup>53</sup> « La séparation de l'Etat et de la nation », Alain Touraine, Cahier de l'Urmis, n°7 Débat : la nation, l'Europe, la démocratie », juin 2001. <http://revel.unice.fr/urmis/document.html?id=12> .

<sup>54</sup> « La règle et le choix De la souveraineté économique en Europe », Jean-Paul Fitoussi, éd. Seuil, coll. La République des idées, 2002, p.79.

*composent, est supposé servir l'efficacité. Mais cette relation suppose l'acceptation d'une doctrine économique particulière qui, depuis les prémises de son élaboration au XVIII<sup>e</sup> siècle, a toujours été controversée. Et surtout, elle est fondée sur une hiérarchie des valeurs - le primat de l'économique sur le politique, des libertés économiques sur les libertés politiques - dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle est contestable. Le "doux commerce" n'a jamais été suffisant ni pour apaiser les relations sociales, ni pour occuper l'espace politique ».*

Autrement dit encore, l'Europe est libérale jusqu'à la moelle et la paix, argument maître de sa légitimité (encore conviendrait-il de s'interroger aussi sur le rôle de l'Otan dans l'absence de conflits majeurs sur le territoire de l'UE depuis la guerre...), ne peut être comprise dans le sens d'une « paix sociale ».

Ce constat est doublement interpellant pour une organisation qui met la démocratie et l'égalité au centre de son projet de société dès lors qu'il est avéré que la libéralisation des marchés n'est pas un vecteur naturel d'égalité, au contraire. Le débat sur la directive de libéralisation du commerce des services (dite directive « Bolkestein », du nom du commissaire néerlandais qui en fut l'initiateur) a clairement manifesté cette tension entre règles économiques et choix politiques exprimés en termes de résistance au dumping social et environnemental. Elle s'est traduite, en France, par un rejet du projet de Traité constitutionnel européen à l'occasion du référendum. L'élite européenne, politique, médiatique, économique, ne digère pas le choix d'une majorité de Français qui a eu tort de se tromper et « qui n'a pas compris ».

Cette hypothèse d'explication invalide de facto le caractère démocratique du referendum : pourquoi consulter les électeurs sur des enjeux aussi importants si leur choix peut être une erreur ? Autrement dit, pourquoi poser une question s'il n'y a qu'une seule réponse valide ? À l'inverse ne faut-il pas admettre que l'exigence d'une autre Europe a trouvé une assise populaire ? Le « non » vise une Union qui réduit la capacité de ses États-membres à redistribuer les richesses produites dans le sens d'une plus grande égalité.

Les États ont consenti à se délester de quelques instruments fondamentaux de la régulation de l'économie au profit des instances européennes. Celles-ci n'ont pas tardé à entraver leur volonté d'être encore actrices de l'économie en définissant des normes qui mettent la puissance publique hors-jeu et relèguent ses outils, les services publics, au rang d'exception au marché.

La masse monétaire des pays de la zone euro relève aujourd'hui du contrôle d'une Banque centrale européenne, très indépendante et qui a été désirée comme telle. Elle a pour mission de ne s'intéresser qu'au contrôle de l'inflation, sans considération à l'égard du développement de l'emploi - au contraire de ce que prévoient les statuts de sa consœur américaine par exemple. L'ancien conseiller économique de Clinton et ancien haut responsable de la Banque mondiale a des mots très durs à ce propos. Joseph Stiglitz<sup>55</sup> affirme en effet : « *L'Europe a besoin de réaffirmer une volonté forte de rétablir le plein emploi et de donner du travail à ceux qui veulent travailler. Elle doit prendre des mesures comme le développement de l'éducation et des programmes de formations qui facilitent la mobilité de l'emploi mais aussi - c'est le plus important - mettre en œuvre des politiques macroéconomiques orientées vers le plein emploi. Malheureusement, le cadre qu'on a donné à l'économie sur le Vieux continent est en train de livrer des guerres de la génération précédente, il se soucie davantage de l'inflation que de la création d'emplois et de la croissance.* »

La politique budgétaire des États doit également s'inscrire dans des lignes de convergence, vérifiées par la Commission, qui proscrivent tant politiquement qu'économiquement un « deficit spending » (financement de dépenses courantes par le déficit budgétaire) pour mener des politiques contra-cycliques de stimulation.

La politique active de l'emploi et les aides à l'industrie sont soumises aux règles de la concurrence, les marchés publics à de nouvelles règles qui encouragent implicitement dans le meilleur des cas le recours au secteur

---

<sup>55</sup> « Quand le capitalisme perd la tête », Joseph Stiglitz, éd. Fayard, 2003, p.361.

privé. La stratégie européenne pour l'emploi, qui relève de la méthode ouverte de coopération, conduit, notamment en relayant le modèle de l'État social actif, à intensifier la concurrence entre entreprises, entre régions mais aussi entre travailleurs.

Par ailleurs, la politique industrielle pâtit de la transnationalisation des entreprises, de l'accroissement des groupes dans une spirale folle de fusion/absorption... L'Union n'en est pas responsable mais elle ne constitue qu'un frêle rempart y compris dans son action, timide, contre les abus des monopoles de fait. La Belgique a perdu dans cette évolution la plupart de ses anciens fleurons (la Générale, Tractebel, Electrabel, la sidérurgie...) au point d'être devenu un pays de succursales totalement dépendantes de l'extérieur.

La démocratie et l'égalité sont encore confrontées à la mondialisation et à la nouvelle régulation du commerce international qu'organise une OMC particulièrement sensible aux intérêts des transnationales du Nord (en 2002, sur les 100 premières entreprises mondiales classées selon le montant de leur capitalisation boursière, 54 étaient américaines, 27 européennes... On ne s'étonnera pas de retrouver une proportion semblable à celle des détenteurs d'actions). L'OMC est la plus jeune (elle est née des accords de Marrakech signés en 1994) et la plus puissante des organisations multilatérales. Mis à part le Conseil de sécurité de l'ONU, elle est la seule à pouvoir contraindre les États à respecter leurs engagements autrement que par une pression morale...

Depuis le Traité de Maastricht, les États européens ont transféré la compétence du commerce extérieur au niveau européen. Leurs intérêts dans les négociations de l'OMC sont donc défendus, collectivement, par le commissaire européen chargé du Commerce, sur base d'un mandat négocié entre États mais qui échappe totalement au contrôle... du Parlement belge, en tout cas. Or, les engagements pris dans l'enceinte de l'OMC ont des répercussions déterminantes sur la vie des sociétés, des répercussions qui dépassent de loin le cadre strict du commerce.

Ainsi, dès lors qu'il s'agit de mettre en œuvre l'Accord général sur le commerce des services, c'est bien un véritable projet de société libéral qui est réalisé. L'objectif est bien une libéralisation - théoriquement consentie - de tous les services dans tous les pays, par cycles de négociations successives, et pratiquement irréversible. L'évolution des techniques de discussions fait peser de lourdes menaces quant à la privatisation de secteurs stratégiques qui ne serait pas approuvée par les États (pensons chez nous à la santé, l'enseignement ou encore la culture).

Autre abandon de souveraineté guère plus débattu, l'AGCS prévoit de définir des « disciplines » en matière de commerce des services qui s'imposeraient non seulement aux États mais à toutes leurs composantes. De cette manière, l'OMC serait libre de cadenasser toute décision touchant de près ou de loin les échanges commerciaux. Or, nous savons qu'elle tient une partie de nos régulations sociales et environnementales pour des obstacles potentiels à la liberté du commerce !

Ce type de mesures accentue la guerre concurrentielle des États entre eux sur base de leurs législations sociales, fiscales ou environnementales. Il faudrait en sus les empêcher de développer des politiques redistributives portant ombrage aux intérêts devenus supérieurs du commerce ?

Cette possibilité d'une mise sous tutelle par l'OMC pose par ailleurs un problème qui ne relève pas uniquement des spécialistes du droit international. La notion d'État de droit postule le respect de la hiérarchie des normes qui place la Constitution au premier plan. La participation à l'OMC relève d'accords internationaux. Or, cette institution se profile, au-delà de compétences strictes en matière de commerce, comme une institution supérieure à la Constitution et susceptible d'édicter des « disciplines », des normes, applicables aux institutions dont le fonctionnement est fixé par la charte fondamentale. Il y a là une torsion du principe d'État de droit qui, par ailleurs, permet de tordre le cou à l'État-redistributeur.

Dans l'évolution de la morphologie de l'État, ceci constitue une rupture. L'État, construction historique, s'est doté de fonctions supplémentaires au fil du temps. Pour la première fois, il s'agit de lui retrancher des terrains d'interventions.

- « État social actif »

Ces transformations morphologiques de l'État se doublent donc d'une évolution de la substance même de certaines de ses missions. L'émergence de l'État social actif en est l'exemple le plus évident.

Sous l'effet conjugué du triomphe des valeurs portées par le libéralisme, de l'intégration politique dans l'Union européenne et de la mondialisation capitaliste, l'État-redistributeur change de nature.

Le concept d'État social actif, directement importé d'Angleterre, se présente comme la réponse à une triple crise que traversait l'État social sorti de la seconde guerre mondiale : crise financière, crise d'efficacité et crise de légitimité. Curieux diagnostic. Où a-t-il été posé ? Chez les gestionnaires des systèmes de sécurité sociale qui en sont les bailleurs de fonds ? Non. Chez les bénéficiaires ? Non. L'implacable constat a été posé dans des sphères académiques. Au départ de travaux en sciences sociales comme ceux d'Anthony Giddens, outre-Manche, ou Pierre Rosanvallon, outre-Quévrain. Ce dernier écrit en 1995 : « *Au-delà des lancinants problèmes de financement et de gestion, au-delà des questions posées sur l'efficacité du système de redistribution, ce sont les principes organisateurs de la solidarité et la conception même des droits sociaux qui se trouvent remis en cause. La crise est maintenant d'ordre philosophique. Elle est liée à l'avènement d'une nouvelle question sociale.* »<sup>56</sup>

Le monde politique - comme le patronat, mais dans un autre registre - ne va pas tarder à investir la brèche ouverte et à donner sa lecture de la « nouvelle question sociale ».

Tony Blair, Premier ministre anglais, s'inspire directement de Giddens<sup>57</sup> pour repenser sa politique sociale et légitimer l'idée d'une « troisième voie », « par-delà la gauche et la droite », entre un marché autorégulé (thèse du libéralisme) et l'« interventionnisme bureaucratique de l'État social traditionnel » (...thèse de la sociale démocratie !).

Il s'agit donc bien d'une alternative réactionnaire puisque la fondation de l'État-redistributeur était déjà une voie médiane entre libéralisme et communisme. Elle s'inscrit donc dans la troisième vague de la « rhétorique réactionnaire » exprimée par Hirschmann<sup>58</sup>, celle qui remet en question les droits sociaux.

La gauche au pouvoir dans la majorité des pays de l'Union européenne va pourtant s'engouffrer sur cette piste qui a toutes les allures de la modernité et qui, surtout, alimente l'illusion, au lendemain de l'effondrement

---

<sup>56</sup> « La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence », Pierre Rosanvallon, éd. Seuil, 1995.

<sup>57</sup> Anthony Giddens, sociologue anglais est connu pour sa théorie de la structuration. « Avec Tony Blair (premier ministre britannique depuis 1997), il a défendu une révision des social-démocraties qu'il conceptualisa sous le terme de troisième voie (The third way). L'ambition de Giddens est à la fois de revenir sur une théorie sociale et de faire le procès de notre compréhension des développements et trajectoires de la modernité. Critique du courant post-moderne, il se le réapproprie et le re-structure sous la forme de ce qu'il appelle la modernité radicale ». [http://fr.wikipedia.org/wiki/Anthony\\_Giddens](http://fr.wikipedia.org/wiki/Anthony_Giddens).

<sup>58</sup> « Deux siècles de rhétorique réactionnaire », Albert O. Hirschman, éd. Fayard, coll. L'espace du politique, 2003. Économiste américain du développement et professeur en Sciences sociales, Albert Hirschmann a décortiqué deux siècles de rhétorique réactionnaire pour distinguer, avec le sociologue anglais T.H. Marshall, trois grandes vagues idéologiques : les remises en cause des acquis de la Révolution française (et droits civils), du suffrage universel (et des droits politiques) et de l'État-providence (et des droits sociaux). Une structure de pensée identique démontre ainsi une filiation de l'expression réactionnaire depuis 1789... jusqu'aux économistes dit « néo »-libéraux.

des régimes communistes, de pouvoir répondre à la fois à la persistance d'un chômage de masse, aux difficultés des finances publiques et aux pressions concurrentielles de plus en plus fortes liées à la mondialisation.

Au départ, le discours sur l'État social actif s'appuie sur une volonté positive de maintenir un régime étendu de protection sociale. Il ne s'agit que d'en briser « les rigidités » en cassant le « réflexe passif de la seule attente de l'indemnisation » dans le chef des personnes victimes des risques sociaux face auxquels ils se croyaient... assurés.

L'idée forte du concept est qu'il n'y a pas de droit sans responsabilité, pas de droit sans devoir associé. Un slogan simple. Mais creux...

Dès qu'il devient ministre des Affaires sociales, en 1999, Frank Vandebroucke ne ménage pas ses efforts pour imprégner la législation sociale belge de cette approche nouvelle. Il ne rencontrera guère de résistances plus fortes que symboliques. Elle figure en toutes lettres dans la déclaration gouvernementale de l' « arc-en-ciel ». Le socialiste flamand explique et veut persuader que « *l'actuel système de sécurité sociale décourage les gens au lieu de les encourager à être actifs de façon à ce que le filet de protection sociale ne constitue plus un piège à l'emploi* ». À partir de là, l'expression est promise à de beaux jours.

Le 8 juin 1999, le Premier anglais Blair et le Chancelier allemand Schröder, deux sociaux-démocrates européens de premier plan, font une intervention particulièrement médiatisée sur la fameuse « troisième voie ». Elle pèsera sur la déclaration millénariste du sommet de Lisbonne qui fixe à l'Union un objectif pour le moins ambitieux en 2000 : « *Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* ». Comment ? Pour être capable « *d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* », les États-membres devront investir « *dans les ressources humaines et la mise en place d'un État social actif et dynamique* ».

La contagion culturelle et politique a fonctionné de manière maximale sans qu'il y ait de véritables débats sérieux sur la remise en question du rôle social de l'État, d'une part, sur le caractère d'assurance de la sécurité sociale, d'autre part.

En effet, en mettant l'accent sur l'individu confronté aux risques sociaux, les principes de l'État social actif l'isolent dans le groupe des allocataires sociaux.

Jusqu'à « *la question des fautes personnelles et de l'admissibilité d'attitudes individuelles était d'un intérêt secondaire* », explique Vandebroucke.

Ce « déclassement » de l'allocataire social - au sens d'une perte d'un statut partagé, de l'abandon d'appartenance de classe - prépare de nouvelles conditionnalités à l'assurance, l'accentuation d'exigences comportementales et la culpabilisation des victimes-mêmes de l'exclusion d'un « marché de l'emploi » défaillant mais exonéré, lui, de toute responsabilité dans le manque de places. C'est l'individu qui est invité, poussé même, à s'adapter aux signaux de l'économie : on passe, selon l'expression des spécialistes, de l'état de « Welfare » (bien-être social) à celui de « workfare » (employabilité).

Ces théoriciens sociaux définissent quatre lignes directrices à l'État social actif : la conditionnalité de l'aide ou de l'allocation, l'efficacité de l'utilisation des ressources disponibles (...pour rencontrer les besoins de l'économie), une requalification du marché du travail comme voie de socialisation... du citoyen (au risque de confondre dangereusement l'obtention d'un emploi et l'intégration au « marché », avec la participation citoyenne au fonctionnement de l'État) et une « naturalisation », une banalisation, des mécanismes de production des risques et des exclusions sociales. Ce faisant, l'État social actif choisit de méconnaître les instruments et mécanismes qui produisent l'inégalité dans la société. Voire les accepte.

Dans l'État-redistributeur, la sécurité sociale vise un résultat : à travers le versement de l'allocation, il s'agit de tendre, même imparfaitement, vers une plus grande égalité entre ceux qui sont victimes des risques sociaux et les autres assurés (on parle d'ailleurs d'allocations de remplacement ou de complément).

L'État social actif change ce paradigme pour mettre en avant, non plus une égalité de résultat, mais une égalité des chances à travers le développement d'un « bon » comportement face au marché de l'emploi.

Nous ne sommes plus dans la compensation d'un accident social, nous sommes dans une compétition où il s'agit d'aligner sur une même ligne de départ un ensemble de participants pour une course à l'issue de laquelle il n'y aura que peu d'élus... Nous ne sommes plus dans la construction de solidarités.

En focalisant toute l'attention sur le comportement du demandeur d'emploi appelé à manifester sa « disponibilité » et à « augmenter son employabilité », la théorie de l'État social actif ne dit rien de l'inégalité fondamentale au sein même du groupe des « compétiteurs ». Tous ne peuvent, en effet, mobiliser de la même manière un « capital culturel » très inégalement réparti et qui est, à l'évidence, plus déterminant dans le décrochage d'un emploi que la manifestation d'une « disponibilité ».

Non seulement, ce concept moderne détériore l'objectif d'égalité de la sécurité sociale le réduisant au stade primaire de l'égalité des chances, mais il le fait avec cynisme sans répondre à la question de l'inégalité des différentes conditions de chômeur. La pertinence sociale de la démarche apparaît dès lors douteuse et impose de s'interroger sur l'objectif réel qui est poursuivi. Le Conseil supérieur de l'emploi apporte une réponse plausible : « *L'existence d'une main-d'œuvre compétente et en nombre suffisant dans toutes les tranches d'âge (...) est nécessaire pour éviter qu'apparaissent des tensions salariales qui, en se répercutant sur le coût du travail, fragiliseraient la position compétitive des entreprises opérant en Belgique et provoqueraient des délocalisations. À cet égard, il importe (...) que la participation accrue se traduise par un volume de main-d'œuvre effectivement disponible plus important.* »

La finalité du concept d'État social actif consisterait donc à mettre les politiques sociales, que traduit l'existence d'une sécurité sociale, au service de l'économie et de la compétitivité en ce sens que la manifestation de la disponibilité des allocataires sociaux est susceptible de faire pression sur les salaires. Et ça, ce n'est pas seulement bon pour la position compétitive de la Belgique, ça l'est également pour contenir l'inflation, cher souci de l'Europe monétaire, et pour la rentabilité du capital.

## L'ÉTAT SOCIAL ACTIF FORMATE LES COMPORTEMENTS

*À l'époque où il a mis en place le plan de contrôle de la disponibilité des chômeurs, le ministre de l'Emploi de l'époque, Frank Vandenbroucke, a défini en une réplique l'essence même d'une « philosophie » de l'Etat social actif (ESA) qui s'inscrirait bien dans l'univers kafkaïen : « Je demande aux chômeurs de chercher du travail, je ne leur demande pas d'en trouver » !*

*En dépit de l'existence de fonctions critiques, il y a en moyenne une trentaine de demandes d'emploi pour une offre en Wallonie...*

*Indépendamment d'objectifs économiques revendiqués comme tels par le Conseil supérieur de l'Emploi par exemple, à savoir « faire pression sur les salaires » et « défendre ainsi la compétitivité des entreprises », les mesures mises en place dans le cadre de l'ESA visent à modeler les comportements. Sinon pourquoi faire la preuve d'une inutile disponibilité puisque c'est l'emploi qui fait défaut ?*



*Personne ne doit être rassuré par la contractualisation qui préside à ce formatage comportemental quand on mesure qu'il frappe d'abord, à 80%, les chômeurs les moins qualifiés, ceux qui ont le plus de difficultés à s'insérer dans le monde du travail. En plus d'être absurde, la démarche est asociale dans la mesure où elle conduit à renforcer les inégalités patentées dans la population des sans-emploi.*

*Le « Pacte de solidarité entre les générations », et son volet consacré aux restructurations d'entreprises, développe un même soin malsain à culpabiliser les victimes de fermetures ou de « dégraissages »... Les travailleurs susceptibles d'être prépensionnés à 50 ou 52 ans devront manifester durant 6 mois leur disponibilité en acceptant éventuellement un boulot convenable qui leur serait proposé dans une cellule pour l'emploi.*

*Or, une récente enquête, menée auprès de 700 employeurs par la société Vedior intérim, montre que la moitié d'entre eux émettent des réserves à l'idée d'engager des travailleurs de plus de 50 ans et seulement 30% d'entre eux pensent même que ces personnes « ont encore un rôle à jouer ». Le soutien sans faille du patronat aux mesures gouvernementales (d'ailleurs inspirée par le « master plan » de la FEB !) prend le contour d'un curieux harcèlement vexatoire. Les employeurs ont ainsi contribué à mettre des obstacles à l'accès à la sortie du marché du travail qui est la plus « socialement acceptable » et qui est, par ailleurs, la moins coûteuse pour la sécurité sociale... alors qu'il n'entre plus dans leurs intentions de leur proposer du boulot.*

Plus cynique que ça, on imaginerait seulement un ministre de l'Emploi rétorquer : « On ne leur demande pas de trouver du travail, on leur demande d'en chercher »...

À l'heure actuelle, le discours sur l'État social actif constitue un paravent idéologique qui cache l'absence de volonté ou l'incapacité croissante de l'État à encore endiguer les risques sociaux inhérents au capitalisme. Il s'est déjà concrétiser par de lourdes réformes : la contractualisation de l'aide sociale, le contrôle de la disponibilité des chômeurs et l'intégration obligatoire dans des cellules pour l'emploi de prépensionnés victimes de restructurations.

### 3. Retour à l'État libéral

Flamboyante vitrine d'un magasin de farces et attrapes, l'idéologie libérale ne prévient pas le consommateur de la nature réelle des marchandises qu'elle propose. Dans un opuscule récent<sup>59</sup>, Galbraith tombe les masques et fait litière de quelques arguments dont le libéralisme se gargarise.

« La croyance en une économie de marché où le client est roi est l'un des mensonges les plus envahissants, écrit-il. Que nul ne tente de vendre sans orienter et dominer les consommateurs... » Personne ne rêve : la publicité existe. Les gourous du « marché libre » gagneraient donc en crédibilité en revendiquant son interdiction : un premier pas a été fait en ce sens en prohibant celle pour certains poisons... Cette décision a été prise par des États !

Autre fragile certitude : « le libéralisme, c'est le libre marché ». Ce « libre jeu » requiert transparence et un niveau d'information égal de tous les acteurs pour que la somme des intérêts individuels produise du bien-être collectif. Brûlons donc les bourses ! La spéculation résulte en effet de divergences de connaissances entre parties... Joseph Stiglitz a reçu le « prix Nobel » d'économie en 2001 pour ses travaux sur les asymétries

<sup>59</sup> « Les mensonges de l'économie », J. K. Galbraith, Grasset, 2004.

d'informations. Il explique ainsi que le différentiel d'informations entre le salarié et l'employeur, l'emprunteur et le prêteur, l'assuré et la compagnie d'assurances, etc., est omniprésent dans toutes les économies.

Toujours dans la veine des vérités bricolées du libéralisme, l'idée selon laquelle l'intervention de l'État dans l'économie nuit à la compétitivité jouit d'un certain prestige. Pourtant, la Finlande, le Danemark ou le Grand-duché de Luxembourg, pays parmi les plus compétitifs du monde, ont des niveaux de fiscalité qui traduisent, côté dépenses, un degré élevé de politiques publiques.

Bras séculiers de la religion marchande et opératrices de la « main invisible », les entreprises privées seraient encore le seul véritable moteur de la croissance et de la prospérité. Les échecs cuisants du secteur privé sont pourtant légion mais peut-être moins retentissants que ceux du secteur public. Quoique, Enron, Parmalat, Leernhout & Houspie ou Picanol chez nous aient alimenté la chronique et parfois heurté le bon sens ou la morale.

Néanmoins, ces scandales sont rarement l'occasion de discours enflammés sur la nécessité de « nationaliser » ces boîtes mal ou malhonnêtement gérées. Ce plaidoyer n'a, en tout cas, jamais le ton emprunté de celui prônant les privatisations à tout vent. Le bilan de l'intervention de la SRIW dans l'économie wallonne, par exemple, permet de nuancer l'apologie de la libre entreprise et sa supériorité principielle. Plus globalement, sait-on par exemple que seulement 29% des projets d'initiatives privées dans le secteur des technologies de l'information ont abouti. Devant pareil taux d'échec, est-il encore opportun de parler de « risque », ne doit pas plutôt évoquer un « gaspillage » ?

Enfin, au panthéon du libéralisme, siège sur la plus haute marche le principe de concurrence. La garantie des conditions de celle-ci entre acteurs économiques est, du reste, une des seules missions reconnues à l'État par cette idéologie. Un rapide tour d'horizon des produits qui marquent notre vie quotidienne donne à penser que ce principe relève plus de l'exception que de la règle. Il existe, par exemple, 58 marques d'automobiles mais les cinq constructeurs les plus importants raflent 75% du marché mondial. La filière du tabac est dominée par six transnationales. La plus grosse fortune du monde, faut-il le rappeler, vit du monopole de son système d'exploitation informatique. La distribution prospère dans les mains de quelques « happy few ». Le prix du pétrole est fixé par un cartel de producteurs. Faut-il évoquer encore la distribution d'énergie ou l'ensemble des titres de la presse francophone belge, prétendu « quatrième pouvoir », qui dépendent de seulement deux groupes ?

Ils sont nombreux les auteurs, y compris de brillants économistes, à avoir noirci des pages et des pages sur les limites d'une discipline aux allures de plus en plus mathématiques et ésotériques... Rien n'y fait. Toutes ces théories qui consolident peu ou prou le libéralisme se heurtent tôt ou tard au mur de la réalité. D'autres sont élaborées, plus compliquées, plus cabalistiques encore. Quant à leur utilité à prévoir l'avenir, Galbraith tient des propos définitifs : « *Le mensonge commence par un fait d'une évidence incontournable mais généralement ignoré : on ne peut anticiper avec certitude le comportement futur de l'économie, le passage d'une période faste à la récession ou à la dépression et vice-versa. Les prédictions sont surabondantes mais les connaissances ne sont pas solides (...). Conclusion plus qu'évidente : la résultante de tant d'inconnues ne peut être connue. C'est vrai pour l'économie en général, c'est vrai pour un secteur ou une entreprise en particulier. La prévision économique a toujours fonctionné de cette façon. Et il en sera toujours ainsi.* »<sup>60</sup>

Cette imprévisibilité est évidemment déstabilisante et suscite l'insécurité. Or, le rôle premier de l'État consiste à protéger ses citoyens contre les risques civils, sociaux mais aussi économiques. Quand, au lendemain d'un krach boursier, les contractants américains d'une pension par capitalisation ont tout perdu dans la faillite du fonds auquel ils cotisaient, peut-être lèvent-ils les bras vers un ciel vide mais c'est aux pouvoirs

---

<sup>60</sup> J.K. Galbraith, op. cité, p.57.

publics qu'ils s'adressent pour obtenir de l'aide ! Et cette réalité rend légitime l'intervention de l'État pour réguler les conditions de l'économie. Que cela représente ou non un frein au processus d'accumulation du capital... et même si le libéralisme ne peut s'accommoder de cette nécessité !

- Un État libéral « passif »...

Depuis qu'existe le capitalisme, la conquête de l'État a toujours été un objectif. Il s'agit de le rendre passif dans le domaine social et actif dans une régulation de l'économie favorable aux détenteurs de capitaux. Le triomphe du libéralisme et la mondialisation accentuent ces tendances.

Une nouvelle « gouvernance publique » est promue autour de quelques principes directeurs sous-tendus par un slogan aussi tranchant que ridicule : « Trop d'État tue l'État ». Il s'agit ainsi de mettre en place « *un gouvernement plus proche des citoyens et axé sur les gens* », de réduire ses dépenses (...pour réduire ensuite ses recettes), de promouvoir un travail public de qualité, de valoriser le professionnalisme de la gestion, etc. Au top de cette modernité, l'idée qu'il convient de mettre les pouvoirs publics à l'heure du numérique (« *l'e-government* »), de réduire la réglementation (ou, en plus soft : de promouvoir la simplification administrative) et d'assurer l'honnêteté et la transparence des fonctionnements.

Hommage du vice à la vertu, ces exigences branchées mais pas obligatoirement futiles nous enseignent surtout que l'État n'est pas un souk, un vulgaire marché ! Il devrait être « géré en bon père de famille »... à l'image d'une vaste entreprise ? Ce débat sur la gouvernance publique ne fait-il pas écho à celui sur la « *corporate governance* » ?

Ces critères d'évaluation remis au goût du jour ne sont bien sûr pas inutiles. Ils sont seulement gênants quand ils servent de paravent à d'autres comme celui de la pertinence sociale, celui de la réduction des inégalités, de la participation des citoyens, de la neutralité, de la continuité, de la durabilité... D'autant que ce discours de modernisation survient au moment même où, de plus en plus, des institutions de natures différentes (publiques, parapubliques, non-marchandes, privées, bénévoles...) avec des objectifs différents ont tendance à s'agglomérer. Nous vivons ainsi l'heure de gloire des « partenariats privé-public »<sup>61</sup> à tous les échelons, du local au global. Il ne faudrait pas qu'ils soient l'occasion de diluer les caractéristiques du secteur public dans celles du secteur privé.

L'OCDE fournit la typologie de cette évolution, de cette « *tendance générale à délaisser progressivement l'intervention directe au profit des moyens d'actions qui font désormais participer le secteur privé à l'exécution des missions et des programmes publics. Parmi ces moyens, classés selon le degré d'intervention de l'État, figurent : le partenariat avec des organisations à but non lucratif, l'externalisation des tâches de soutien, le recours à des formules d'aides aux usagers comme le système des chèques service, la sous-traitance des services, les franchises et les concessions, la transformation d'entités publiques en société commerciale et la privatisation des entreprises publiques et d'autres actifs appartenant à l'État* ».

Cette évolution met en cause la garantie qu'offrent aux usagers les services publics sans faire l'objet de grands débats. Est-on dans un consensus ou dans une « pensée unique » ? Rappelons que, en Belgique, toutes les privatisations se sont réalisées, jusqu'à présent, dans une indifférence quasi parfaite du Parlement. Une insensibilité assez comparable, il est vrai, à celle qui a prévalu au moment du... rachat d'Electrabel par Suez. Demain, nous pleurerons ensemble sur le démaillage du tissu économique belge et sur la perte du contrôle des grandes entreprises.

---

<sup>61</sup> Le partenariat privé-public s'apparente en réalité à une vente en viager du domaine public. La continuité du service public est donnée en gage aux banques en échange de prêts à long terme nécessaires au financement d'investissements lourds que le privé ne pourrait obtenir seul.

Laissons faire le marché donc. Sauf que l'OCDE constate que ce processus de désengagement public produit un développement réglementaire important « *pour gérer les interfaces en évolution.* » Les gouvernements édictent ainsi plus de règles et de lois qu'auparavant, ce qui est gênant pour les partisans du « moindre État » et du « trop de réglementation tue la réglementation ». Jamais en panne de ressources, les tenants du libéralisme prônent aujourd'hui une nouvelle pratique législative popularisée par la Commission européenne dans la « novlangue » communautaire sous le nom de « Better regulation ». Pour l'exécutif européen, il s'agit de relire sa propre législation pour l'évaluer en fonction de l'utilité des entraves qu'elle pose éventuellement... à la compétitivité. La Commission encourage aussi les États-membres à en faire autant. Il s'agit, ni plus, ni moins, d'évaluer la régulation sociale et environnementale à l'aune des performances de nos économies...

Une doctrine qui prend congé de la réalité, des services publics en voie de réduction et des pouvoirs publics bridés dans leur capacité régulatrice, voilà l'armature de l'État moderne, libéral et plutôt passif. Un État de plus en plus conforme à sa description théorique, selon le mot de Pierre Bourdieu<sup>62</sup> : « *On voit ainsi comment l'utopie néo-libérale tend à s'incarner dans la réalité d'une sorte de machine infernale dont la nécessité s'impose aux dominants eux-mêmes. Comme le marxisme en d'autres temps, avec lequel, sous ce rapport, elle a beaucoup de points communs, cette utopie suscite une formidable croyance, la 'free trade faith' (la foi dans le libre échange), non seulement chez ceux qui en vivent matériellement, comme les financiers, les patrons des grandes entreprises, etc. mais aussi chez ceux qui en tirent leur justification d'exister, comme les hauts fonctionnaires et les politiciens, qui sacralisent le pouvoir des marchés au nom de l'efficacité économique, qui exigent la levée des barrières administratives ou politiques capables de gêner les détenteurs de capitaux dans la recherche purement individuelle de la maximisation du profit industriel, instituée en modèle de rationalité, qui veulent des banques centrales indépendantes, qui prêchent la subordination des États nationaux aux exigences de la liberté économique pour les maîtres de l'économie, avec la suppression de toutes les réglementations sur tous les marchés à commencer par le marché du travail, l'interdiction des déficits et de l'inflation, la privatisation généralisée des services publics, la réduction des dépenses publiques et sociales.* »

- ...mais un état libéral actif, quand même

L'État libéral qui se construit sous nos yeux présente deux faces contrastées : la première (figure de la résignation) consent à une réduction du champ de l'action publique, l'autre (figure du prosélyte) manifeste une détermination à contribuer activement à la transformation de la société par l'idéologie dominante.

L'instrumentation des politiques publiques par les adversaires de l'interventionnisme confine à la contradiction dans les termes. L'expression d'« État libéral actif » aux allures d'oxymoron traduit ainsi une perte de repères. La gauche est porteuse d'une espérance de transformation sociale : l'individualisme triomphant concrétise non cet espoir mais une refondation de la société. Ainsi, la droite peut-elle aujourd'hui se présenter comme « réformiste » et taxer les progressistes de... « conservateurs ». Comme s'ils défendaient un ordre ancien ! Preuve qu'une révolution - au moins rhétorique - s'est produite. Une frange de la droite francophone belge se revendique même d'un « libéralisme social », autre remarquable oxymore, qui voudrait, lui, exprimer un retour aux sources d'un libéralisme politique censé marquer ses distances par rapport au libéralisme économique et à ses ravages.

L'estompement du clivage confessionnel (à l'exception du champ social) contribue encore à l'illisibilité du paysage politique avec les instruments et outils d'avant la victoire idéologique de la légitimation du capita-

lisme. Le clivage gauche/droite, traditionnellement lié à la question sociale, s'est ainsi atténué dans des débats éthiques que la puissance des relais religieux avait jusque-là paralysés : le renvoi dans l'opposition fédérale, deux législatures durant, de la famille chrétienne a permis à une majorité laïque (mais socialement « contre-nature ») d'adapter le droit à l'évolution de la société. Il convient aujourd'hui de ramener à l'avant-plan la manière dont est répartie la plus-value entre travail et capital comme critère d'évaluation des politiques.

L'examen de ces politiques, depuis le moment fondateur de l'État-redistributeur qu'est la signature du « Pacte social » en 1944, révèle de profondes transformations dans le rôle joué par les pouvoirs publics. Dans deux secteurs-clés essentiellement, la gestion de la sécurité sociale et la concertation sociale interprofessionnelle, l'État va activer son intervention et littéralement placer les interlocuteurs sociaux sous tutelle.

Comme déjà souligné, la caractéristique essentielle de l'État social consiste à soustraire du champ de la compétitivité entre entreprises le financement de la solidarité entre travailleurs qu'expriment la sécurité sociale, la fiscalité bien sûr, mais également le contenu des conventions collectives (niveaux de rémunération, conditions de travail...). C'était aisément réalisable dans le cadre d'une économie relativement encadrée, qui permettait d'orienter la compétition économique sur la qualité des produits, leur durabilité, sur les améliorations de la recherche et du développement, sur l'efficacité des processus de fabrication, sur l'adéquation du marketing à la demande... Dans ce contexte, la négociation du partage de la richesse produite (et essentiellement des gains de productivité) était plus équilibrée. Elle nourrit un cercle vertueux : la meilleure allocation des fruits de la croissance arrondit les revenus de la grande majorité de la population, ce qui permet le développement d'une consommation qui dope la demande et fait tourner l'outil...

Avec la mondialisation capitaliste, les entreprises ne sont plus seules en course. Les États sont lancés dans la bagarre. Leurs politiques sociales, fiscales et environnementales sont financées pour l'essentiel au départ du travail. Or, la compétition porte avant tout sur le coût de celui-ci. Une concurrence fiscale, sociale et environnementale conduit à un dumping dont les gagnants sont les entreprises performantes implantées dans les États aux capacités régulatrices les moins développées. Cette pression conduit les pouvoirs publics nationaux à agir pour défendre la compétitivité de leur économie et de leurs entreprises. Ils se mettent objectivement au service des « valeurs » portées par le libéralisme et participent à la joute des moins-disants, salariaux, sociaux, fiscaux, environnementaux.

Le choix est vite fait. Réduire par la contrainte si nécessaire les exigences exagérées des actionnaires en matière de retour sur investissement participerait à l'amélioration de la compétitivité de certaines sociétés, mais la volatilité des capitaux et la mobilité des investissements (et donc la délocalisation des entreprises) rendent cette mesure dangereuse. Il est plus facile de réduire le coût du travail (en encadrant la progression des salaires et en réduisant les cotisations patronales) même si, ce faisant, le travail devient progressivement le seul facteur d'ajustement de l'économie.

À partir des années '80, les interlocuteurs sociaux vont être impliqués de plus en plus clairement dans cette gestion macroéconomique de la compétitivité et de l'emploi. La sécurité sociale, qui n'a pas été créée à cette fin, devient l'instrument privilégié de ces politiques. En 1981, 30 milliards (de FB) de réductions de cotisations patronales sont accordés dans le cadre d'une opération baptisée « Maribel ». C'est le début d'une longue série. Parallèlement, l'État va puiser dans les caisses de certains secteurs pour en équilibrer d'autres et éviter d'intervenir au départ de son propre budget. La sécurité sociale devient aussi un instrument d'équilibrage des finances publiques.

---

<sup>62</sup> « Cette utopie, en voie de réalisation, d'une exploitation sans limite. L'essence du néolibéralisme », Pierre Bourdieu, Le Monde diplomatique, mars 1998.

À l'origine, l'intervention de l'État dans la gestion de la sécurité sociale porte essentiellement sur le contrôle des opérations. Cette fonction va progressivement évoluer vers celle de gestionnaire financier qui finira par jouir d'un droit de veto. On est ainsi passé d'un système paritaire à un système tripartite (quadripartite au sein de l'INAMI)... « fort ».

L'évolution est parallèle dans la concertation interprofessionnelle fédérale. En 1993, le gouvernement de Jean-Luc Dehaene propose, dans la foulée de la publication du « Livre blanc de l'Union européenne », de conclure un nouveau grand pacte social sur la croissance, la compétitivité et l'emploi. Il est question aussi de « sauver la sécurité sociale » ; ce thème reviendra de manière récurrente. La concertation échoue et le gouvernement décide seul de la mise en œuvre d'un Plan global prévoyant le blocage des salaires, des allègements de cotisations sociales, la promotion du temps partiel et des interruptions de carrière, plus des mesures de flexibilité touchant les contrats et les préavis. Le gouvernement devra affronter une fronde sociale de grande ampleur.

L'année suivante, la même coalition rouge-romaine tente en vain une nouvelle négociation avec les interlocuteurs sociaux sur un Plan pluriannuel pour l'emploi pour mettre en œuvre les orientations décidées au sommet européen d'Essen, à savoir : une réforme de la formation professionnelle, une plus grande flexibilité du travail, l'abaissement des coûts de la main-d'œuvre, une politique « active » du marché du travail, le renforcement des mesures en faveur des groupes à risque par rapport au chômage... En 1996, rebelote avec le Contrat d'avenir pour l'emploi. L'objectif est encore plus ambitieux : réduire le chômage de moitié en cinq ans. Le gouvernement met sur la table la fin du blocage des salaires et la révision de la loi sur la compétitivité (avec comme enjeu le maintien de l'indexation automatique des salaires). La négociation dans laquelle le Gouvernement tient le premier rôle durera six mois pour se terminer dans une telle déconfiture qu'il ne sera pas possible ensuite de conclure un accord interprofessionnel. Suite à quoi, le gouvernement décide à nouveau... de décider seul.

Ainsi l'État quitte-t-il une posture plutôt passive à l'égard des interlocuteurs sociaux pour fixer progressivement le cadre des discussions, annoncer les objectifs et ses intentions en cas d'échecs des pourparlers... La fixation de ces balises relève d'une logique compétitive, ce qui conforte et valide les revendications patronales. Et bien sûr déséquilibre dès le départ les discussions.

Dans ce contexte nouveau, les organisations syndicales tentent de limiter la casse sociale. En 2003, au moment de la Conférence nationale pour l'emploi, le gouvernement arc-en-ciel ne prendra même plus la peine d'attendre l'appréciation de leurs instances pour annoncer la concrétisation des mesures débattues. La négociation de l'accord interprofessionnel 2005-2006 a abouti à un texte finalement rejeté par la FGTB (et non signé par la CSC qui l'avait pourtant approuvé). Qu'importe, le gouvernement estimera avoir reçu l'appui d'une majorité suffisante de travailleurs pour décider de le mettre en œuvre seul... Dernier exemple en date, la négociation sur les fins de carrière. Il s'agit encore une fois de garantir l'avenir de la sécurité sociale compte tenu de l'évolution de la démographie, en améliorant le taux d'emploi des travailleurs âgés (cf. la déclaration du sommet de Lisbonne en 2000). Le démarrage des négociations est retardé à plusieurs reprises pour tenter de rapprocher les points de vue très distants entre interlocuteurs sociaux. Quand la négociation peut enfin démarrer, le gouvernement fixe un timing serré et ajusté sur le calendrier politique ; il dépose en outre un texte très déséquilibré puis multiplie le recours à la technique du confessionnal. Pour rapprocher les points de vue ?

À l'évidence non, mais plutôt pour isoler la FGTB qui a décidé de créer un rapport de force par l'organisation d'une grève appuyant ses négociateurs. Il n'y a pas eu, pour ainsi dire, de négociation entre interlocuteurs sociaux et les avancées par rapport aux documents originaux ont été arrachées grâce à un lobbying parallèle (et parfois postérieur à la fin des discussions !)... Ce qui n'a pas empêché le Gouvernement de baptiser son texte « Pacte - ou contrat - de solidarité entre les générations » alors que, cette fois, toutes les organisations syndicales l'ont considéré « insuffisant ».

Ainsi, la concertation sociale évolue-t-elle vers une procédure de validation des politiques fédérales en matière d'emploi et de sécurité sociale. Une transformation qui consacre l'absolue priorité de l'économie sur les politiques sociales, un renversement de perspective par rapport au Pacte social de 1944, dans lequel la puissance publique joue un rôle d'initiateur et mène une politique active au nom de la défense de la compétitivité. La sienne ? En tout cas, celle des entreprises opérant sur son territoire.

## C. Conclusions

La globalisation du capitalisme rend la terre entière conforme aux rêves des promoteurs zélés du libéralisme. Or, ces dangereux idéalistes n'auront pas raison sans hypothéquer les conditions de vie, voire les chances de survie de la plus grande partie de l'humanité.

Un autre monde est possible, nécessaire et urgent. L'exploitation des hommes comme la paupérisation du plus grand nombre ont une limite. Par ailleurs, l'épuisement des ressources naturelles est probable à moyen terme et la destruction de nos propres conditions d'existence semble à l'ordre du jour. Voilà les conséquences d'un développement qui ne peut être un modèle pour personne parce qu'il n'est pas durable pour tout le monde !

Plus de démocratie et plus d'égalité restent des objectifs structurant un projet de société. Moins incertains que l'avènement d'un bonheur commun par la réalisation des égoïsmes particuliers, ils sont plus réalistes parce qu'ils rendent possible un futur pour chacun.

Face au rouleau compresseur de la « pensée unique », une reconquête du terrain idéologique s'impose ! Pas sans remettre inlassablement en évidence les enjeux collectifs des décisions qui servent les intérêts privés ! Pas sans démonter en permanence la rhétorique libérale pour en montrer les limites et l'irréalité ! Pas sans rendre à l'État, à la puissance publique légitimée par la démocratie, sa pleine légitimité et sa pleine capacité d'intervenir comme régulateur et comme acteur dans l'économie pour s'opposer aux désordres des marchés !

Chez nous, cette bataille se mène sur le terrain d'un développement durable équilibré entre les préoccupations environnementale, sociales et économique, sur le terrain de la défense des salaires directs et indirects, sur le terrain de la défense et de la promotion des services publics et des biens communs, sur celui d'une fiscalité juste et progressive, dans le développement et l'adaptation d'une sécurité sociale solidaire - c'est-à-dire fédérale et non-marchande - face aux enjeux nouveaux et dans la priorité à donner à la recherche d'un plein emploi de qualité, notamment par une réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire.

Il s'agit de construire une autre Europe, politique, sociale et fiscale : une Europe soucieuse d'harmoniser dans le progrès social les conditions de vie de tous ceux qui résident sur son territoire. Une autre Europe qui défende dans la mondialisation économique l'importance équivalente de la régulation sociale et environnementale par rapport à la régulation commerciale et financière. Une autre Europe qui milite pour l'égalité et le respect de la diversité des genres comme des cultures, pour la paix et pour un partage non-marchand des connaissances. Cette Europe sociale que de nombreux discours réclament ne s'érigera cependant pas sur les cendres d'Etats-membres qui auraient renoncé à l'aspiration d'égalité et de démocratie.

Plus que jamais, il est nécessaire d'opposer des règles à la loi des marchés, celle de la jungle et des puissants. Cependant, l'organisation du monde sera de moins en moins le produit de mécaniques intergouvernementales isolées. Elle doit rester fondée sur une approche multilatérale dans laquelle chaque État doit se définir à la fois comme porte-parole de ses populations, mais aussi comme composante, élément ou partie d'un tout mondial - et donc sensible à l'intérêt global. Cette transformation n'est imaginable qu'en promotionnant des logiques de coopérations comme alternatives à celles belliqueuses de la concurrence. La mise en place des politiques publiques mondiales en matière de protection de l'environnement, par exemple, préfigure cette nouvelle volonté.

Par ailleurs, nous devons comprendre que les puissances dominantes et bénéficiaires du système globalisé actuel n'ont qu'une faible motivation à réformer le système international. Dans le même temps, cessons de



croire que des États modestes n'ont pas de poids sur le cours des événements. La Suède développe, par exemple, une véritable politique liant respect des droits de l'Homme et transparence commerciale. La Norvège est à la pointe du combat contre les mines anti-personnelles et elle s'est fait une place de « grand » par son engagement proche oriental. À un autre niveau, le minuscule Grand-duché de Luxembourg attire sur lui l'attention de toute l'Union européenne grâce au charisme et à l'engagement européen de son Premier ministre et, a contrario, sa taille ne l'empêche malheureusement de faire obstacle aux avancées fiscales dont l'Europe a besoin...

Il n'y a donc pas de fatalité à voir la Belgique, ou la Wallonie (qui a des compétences européennes et une politique de commerce extérieur), subir passivement un environnement international soit au nom de son intégration dans un ensemble régional (l'Europe), soit en raison d'un consensus global qu'il ne faudrait pas entacher. La seule explication de son absence serait alors une méprisable intériorisation de son manque d'ambition ou de sa propre inefficacité.

De nombreuses municipalités françaises, mais aussi wallonnes, ont montré l'exemple en se déclarant « zones hors AGCS ». La dimension la plus proche des citoyens défie ainsi l'OMC, l'institution la plus puissante au monde... et la plus éloignée des urnes. Le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand vient, à ce sujet, de rejeter la requête du préfet de l'Allier qui réclamait l'annulation d'une délibération du Conseil municipal de Bellenave rejetant l'AGCS et réclamant un moratoire des négociations en cours. Il a également sommé le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, d'exécuter ce jugement...

La Région wallonne, soucieuse de la défense des services publics et s'appuyant sur des résolutions de son propre Parlement comme sur celles de nombreuses communes, pourrait aussi se proclamer symboliquement « zone hors AGCS ». Le retentissement d'une telle décision marquerait les esprits... À l'image du référendum français sur le Traité constitutionnel européen, il constituerait la déchirure d'un consensus tacite devenu insupportable pour les gens. Bien sûr, concrétiser la possibilité d'un autre monde requiert audace et courage.

Il faut également rompre avec le libéralisme et ses conséquences sur les politiques intérieures. On peut ainsi prévoir que l'État risque tôt ou tard de devoir intervenir dans le fonctionnement même des entreprises pour assurer de nouvelles formes de protection des travailleurs. Ceux-ci, de plus en plus placés en concurrence les uns par rapport aux autres, de plus en plus menacés individuellement par les nouvelles organisations du travail et leurs conséquences, voient leurs capacités de réagir collectivement toujours plus amoindries. Être protégé aujourd'hui ne signifie plus la même chose qu'hier.

Ainsi, la précarité ne semble plus l'apanage de travailleurs sans emploi et n'est plus seulement déterminée par l'accès à un revenu décent. Elle est aussi une conséquence de la dérégulation du contrat de travail, de la promotion d'un individualisme grandissant par une mise en compétition des travailleurs entre eux. Le sociologue Robert Castel<sup>63</sup> a remarquablement montré comment s'est construite, jusque dans les années '70, une « société salariale » bâtie sur des protections sociales au départ du travail. Dans ce schéma, « *c'est le collectif qui protège : c'est par son inscription dans des collectifs (organisations, conventions collectives, droits et protections collectives) que l'individu prolétaire du début de l'industrialisation, complètement livré à son malheur, est devenu un salarié à part entière* ». Aujourd'hui, ce système-là est fragilisé : « *Nous sortons du capitalisme industriel qui, à travers bien des conflits en était arrivé à construire des compromis assez consistants entre l'activité économique et la protection des salariés, et passons à un capitalisme plus agressif, plus concurrentiel, mondialisé. Cela a des incidences sur le statut de l'individu qui devient un 'individu par défaut', qui ne dispose pas du minimum de ressources, de supports, de droits pour conduire son existence avec un minimum d'indépendance !*

---

<sup>63</sup> Voir notamment : « L'insécurité sociale Qu'est-ce qu'être protégé ? », Robert Castel, La république des idées Seuil, 2003 ou « Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi Entretiens sur la construction de l'individu moderne », Robert Castel, Claudine Haroche, Fayard, 2001.

*Autrement dit, les protections collectives de l'État social ne suffiront plus à protéger un certain nombre de travailleurs dont les conditions ont changé sous les coups de butoir de nouveaux impératifs : responsabilité, autonomie, initiative, nécessité de conduire sa carrière. »*

Bien sûr, certains s'en sortent bien et, à travers la mobilisation de leurs capacités d'initiative, ont l'occasion de maximiser leurs potentialités.

Mais il y a les autres, complètement perdus « *comme le chômeur de longue durée ou le jeune qui galère, c'est-à-dire qu'ils n'arrivent plus à s'inscrire de manière un peu stable dans ces systèmes de protection et restent dans cet état de flottaison ou de précarité permanente, écrit encore Castel. S'ils perdent ces protections ou ne parviennent pas à en trouver, ils sont cassés* ». Voilà toute la limite de l'approche de l' « État social actif ».

*« La précarité, souligne enfin le sociologue, c'est un rapport au temps. Car pour maîtriser l'avenir, il faut une certaine stabilité du présent. Les droits constitutifs de la propriété sociale permettent de planifier sa vie. Si on en est privé, on est obsédé par le présent sans savoir de quoi demain sera fait. La remontée de l'insécurité sociale, c'est aussi le retour à la vie 'au jour la journée', qui était la condition générale de la plus grande partie du peuple au XIX<sup>e</sup> siècle, et donc à nouveau le risque de ne pas avoir les éléments de maîtrise de son destin social. »*

Sur le lieu même du travail, la précarité a d'autres contours. La dégradation des statuts combinée à l'émergence de nouvelles organisations du travail produisent de l'individualisme là où la solidarité constitue la seule protection. Concrètement, cette altération d'une résistance collective permet à un système de plus en plus aliénant de se développer.

La pénibilité physique, par exemple, n'a pas disparu des entreprises ; au contraire, l'intensification du travail l'accroît. Mais on en parle moins. Imperceptiblement, les travailleurs sont mis, directement ou non, en compétition les uns par rapport aux autres. De nouvelles souffrances apparaissent liées à l'angoisse, au stress ou à l'appréhension de perdre son boulot, de n'être plus à la hauteur... Hormis les cas avérés de harcèlement moral - qui ne sont jamais que la dérive perverse d'un style de « gestion des ressources humaines » poussé à l'extrême -, ces douleurs nouvelles sont tuées, voire déniées. Pourtant on sait que les contraintes et les rythmes restent infernaux, compétitivité oblige. Les psychologues du travail soulignent les effets de ces conditions pénibles qui s'expriment massivement, quand cela reste possible, par le retrait « précoce » du marché du travail. Certains auteurs parlent d' « *Horreur économique* » ou d' « *Entreprise barbare* ». Ces qualificatifs sont des hyperboles surtout pour ceux qui restent éloignés des ateliers...

L'État devra affronter les conséquences sociales de ces transformations marquant des individus dans leur santé physique ou mentale. De la même manière, il ne pourrait indéfiniment rester passif devant le développement d'une pauvreté qui cible certaines catégories comme les femmes ou les personnes âgées. Les incessantes attaques visant la sécurité sociale conduisent évidemment à accentuer cette discrimination encore récemment pointée par une enquête de la Direction générale Statistique du SPF Économie<sup>64</sup>. Elle montre que le risque de pauvreté atteint 15,2% de l'ensemble de la population belge. Cela signifie que cette tranche vit avec moins de 9.270,67 euros par an (ce qui correspond à 60% du revenu médian). « *En particulier les femmes (16,2%) et les plus de 65 ans (22,6%) ont un risque de vivre dans la pauvreté qui est plus élevé que celui des hommes (14,2%) et des moins de 65 ans (13,8%). Détenir un emploi apparaît comme un garde-fou important contre la pauvreté. Le risque de pauvreté des occupés (6,4%) est nettement inférieur à celui des chômeurs (32%) et des inactifs (23,1%). Les personnes seules (22,5%) et spécialement les parents seuls (31,2%) sont extrêmement sensibles à la pauvreté.* »

---

<sup>64</sup> Aperçu statistique de la Belgique, Chiffres-clé 2005. Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes, Energie. <http://statbel.fgov.be>

L'utopie libérale d'un moindre État se fracasse sur le mur d'une dure réalité. En effet, il n'y a que deux manières d'affronter ces évolutions. Soit par un réinvestissement dans les mécanismes de solidarité à travers la sécurité sociale notamment pour resserrer les mailles d'un filet que l'« État social actif » a pour vocation d'élargir. Soit par un réinvestissement dans le maintien d'un ordre de plus en plus contesté. Dans tous les cas de figure, l'État, comme dépositaire de la légitime contrainte sur les individus, devra gérer les « dysfonctionnement des marchés ». Entre l'insécurité civile et l'insécurité sociale, la peur du lendemain ou l'absence de perspective, existe une relation indéfinie et chaotique que l'estompement de la solidarité consolide et rend imprévisible. C'est ce qu'ont rappelé les nuits d'incendie à l'automne 2005 dans les banlieues françaises.

## D. Orientation bibliographique

- ADDA Jacques, *LA MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE GENÈSE ET PROBLÈMES*, La Découverte, Paris, 2006.
- ALALUF Mateo, *DICIONNAIRE DU PRÊT-À-PENSER EMPLOI, PROTECTION SOCIALE ET IMMIGRATION LES MOTS DU POUVOIR*, EVO, Bruxelles, 2000.
- ALALUF Mateo (sous la direction de), *CHANGER LA SOCIÉTÉ SANS PRENDRE LE POUVOIR SYNDICALISME D'ACTION DIRECTE ET RENARDISME EN BELGIQUE*, Editions Labor, Bruxelles, 2005.
- AMIN Samir, *LA GESTION CAPITALISTE DE LA CRISE LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DES INSTITUTIONS DE BRETTON-WOODS*, L'Harmattan, Paris, 1995.
- ARNSPERGER Christian, *CRITIQUE DE L'EXISTENCE CAPITALISTE POUR UNE ÉTHIQUE EXISTENTIELLE DE L'ÉCONOMIE*, CERF, Paris, 2005.
- ARNSPERGER Christian, *L'ÉCONOMIE, C'EST NOUS POUR UN SAVOIR CITOYEN*, Eres, 2006.
- ASKENAZY Philippe, *LES DÉSORDRES DU TRAVAIL ENQUÊTE SUR LE NOUVEAU PRODUCTIVISME*, La république des idées Seuil, 2004.
- BALANYA Belèn, DOHERTY Ann, HOEDEMAN Olivier, MA'ANIT Adam, WESSELIUS Erik, *EUROPE INC. COMMENT LES MULTINATIONALES CONSTRUISSENT L'EUROPE ET L'ÉCONOMIE MONDIALE*, Eléments/Agone, 2003.
- BERGER Suzanne, *NOTRE PREMIÈRE MONDIALISATION LEÇON D'UN ÉCHEC OUBLIÉ*, La république des Idées Seuil, 2003.
- BERTRAND Agnès, KALAFATIDES Laurence, *OMC, LE POUVOIR INVISIBLE*, Fayard, 2002.
- BOURDIEU Pierre (sous le direction de), *LA MISÈRE DU MONDE*, Seuil, 1993.
- BOURDIEU Pierre, *CONTRE-FEUX PROPOS POUR SERVIR À LA RÉSISTANCE CONTRE L'INVASION NÉO-LIBÉRALE*, Liber Raisons d'agir, Paris, 1998.
- BOURDIEU Pierre, *CONTRE-FEUX 2 POUR UN MOUVEMENT SOCIAL EUROPÉEN*, Raisons d'agir, Paris, 2001.
- BOURDELAIS Patrice, GAULLIER Xavier, IMBAULT-HUART Marie-Josée, OLIVENNES Denis, POURSIN Jean-Marie, STASSE François, *ÉTAT-PROVIDENCE ARGUMENTS POUR UNE RÉFORME*, Gallimard, 1996.
- BOUVAIS Walter, GARCIA David, *MULTINATIONALES 2005 ENQUÊTE SUR LES MULTINATIONALES*, Editions Danger public, Paris, 2005.
- CASTEL Robert, *LES MÉTAMORPHOSES DE LA QUESTION SOCIALE UNE CHRONIQUE DU SALARIAT*, Fayard, 1995.
- CASTEL Robert, HAROCHE Claudine, *PROPRIÉTÉ PRIVÉE, PROPRIÉTÉ SOCIALE, PROPRIÉTÉ DE SOI ENTRETIENS SUR LA CONSTRUCTION DE L'INDIVIDU MODERNE*, Fayard, 2001.
- CASTEL Robert, *L'INSÉCURITÉ SOCIALE QU'EST-CE QU'ÊTRE PROTÉGÉ ?*, La république des idées Seuil, 2003.
- CENTRE TRICONTINENTAL, FORUM MONDIAL DES ALTERNATIVES, *MONDIALISATION DES RÉSISTANCES L'ÉTAT DES LUTTES 2004*, Editions Syllepse, Paris, 2004.

COHEN Daniel, *LA MONDIALISATION ET SES ENNEMIS*, Hachette Littératures, 2004.

CORDONNIER Laurent, *PAS DE PITIÉ POUR LES GUEUX SUR LES THÉORIES ÉCONOMIQUES DU CHÔMAGE*, Raisons d'agir, Paris, 2000.

DEBLOCK Christian (sous la direction de), *L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE OÙ S'EN VA LA MONDIALISATION ?*, Fides / La presse, Québec, 2002.

DEBRAY Régis, ZIEGLER Jean, *IL S'AGIT DE NE PAS SE RENDRE*, Arléa, 1994.

DELPECH Thérèse, *POLITIQUE DU CHAOS L'AUTRE FACE DE LA MONDIALISATION*, La république des idées Seuil, 2002.

DEMOULIN Bruno et KUPPER Jean-Louis (sous la direction de), *HISTOIRE DE LA WALLONIE DE LA PRÉHISTOIRE AU XXIE SIÈCLE*, Editions Privat, Toulouse, 2004.

DIXHON Keith, *LES ÉVANGÉLISTES DU MARCHÉ LES INTELLECTUELS BRITANNIQUES ET LE NÉO-LIBÉRALISME*, Raisons d'agir, Paris, 1998.

DUMONT René avec Charlotte PAQUET, *MISÈRE ET CHÔMAGE LIBÉRALISME OU DÉMOCRATIE*, Seuil, Paris, 1994.

DURIEUX Albert, JOURDAIN Stéphane, *L'ENTREPRISE BARBARE. LICENCIEMENTS, INTRIGUES HARCÈLEMENTS : L'ENFER AU BUREAU...*, Albin Michel, Paris, 1999.

ECONOCLASTES (Les), *PETIT BRÉVIAIRE DES IDÉES REÇUES EN ÉCONOMIE*, La découverte, Paris, 2003.

FANTASIA Rick & VOSS Kim, *DES SYNDICATS DOMESTIQUES RÉPRESSION PATRONALE ET RÉSISTANCE SYNDICALE AUX ÉTATS-UNIS*, Raisons d'agir, Paris, 2003.

FITOUSSI Jean-Paul, *LE DÉBAT INTERDIT MONNAIE*, Europe, Pauvreté, Arléa, 1995.

FITOUSSI Jean-Paul, *LA RÈGLE ET LE CHOIX DE LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE EN EUROPE*, La république des idées Seuil, 2002.

FITOUSSI Jean-Paul, *LA DÉMOCRATIE ET LE MARCHÉ*, Grasset, 2004.

FITOUSSI Jean-Paul, *LA POLITIQUE DE L'IMPUISSANCE ENTRETIEN AVEC JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD*, Arléa, Paris, 2005.

FORESTER Viviane, *UNE ÉTRANGE DICTATURE*, Fayard, Paris, 2000.

FORESTER Viviane, *L'HORREUR ÉCONOMIQUE*, Fayard, Paris, 1996.

FRIEDMAN Milton, *LA MONNAIE ET SES PIÈGES*, Dunod, 1993.

GALBRAITH J.K., *LES MENSONGES DE L'ÉCONOMIE VÉRITÉ POUR NOTRE TEMPS*, Grasset, 2004.

GELINAS Jacques B., *ET SI LE TIERS MONDE S'AUTOFINANÇAIT DE LA DETTE À L'ÉPARGNE*, les éditions écosociété, Montréal, 1994.

GEORGE Susan, *LE RAPPORT LUGANO JUSQU'OUÛ IRA LE CAPITALISME ?*, Editions de l'Aube, 2006.

- GORZ André, *MISÈRES DU PRÉSENT RICHESSE DU POSSIBLE*, Galilée, Paris, 1997.
- GRET Marion et SINTOMER Yves, *PORTO ALEGRE L'ESPOIR D'UNE AUTRE DÉMOCRATIE*, La découverte, 2005.
- GROUX Guy, *VERS UN RENOUVEAU DU CONFLIT SOCIAL ?*, Bayard Editions, Paris, 1998.
- HALIMI Serge, *LE GRAND BON EN ARRIÈRE COMMENT L'ORDRE LIBÉRAL S'EST IMPOSÉ AU MONDE*, Fayard, 2004.
- HARDT Michael, NEGRI Antonio, *EMPIRE*, 10/18, 2004.
- HARRIBEY Jean-Marie, *LA DÉMENCE SÉNILE DU CAPITAL, FRAGMENTS D'ÉCONOMIE CRITIQUE*, Editions du Passant, Bègle, 2004.
- HIRIGOYEN Marie-France, *LE HARCÈLEMENT MORAL LA VIOLENCE PERVERSE AU QUOTIDIEN*, La découverte et Syros, Paris, 1998.
- HIRSCHMAN Albert O., *DEUX SIÈCLES DE RHÉTORIQUE RÉACTIONNAIRE*, Fayard, 1991.
- HOANG-NGOC Liêm, *REFERMONS LA PARENTHÈSE LIBÉRALE !*, La dispute, Paris, 2005.
- JACQUARD Albert, *J'ACCUSE L'ÉCONOMIE TRIOMPHANTE !*, Calmann-Levy, 1995.
- JAMOULLE Micheline, GEERKENS Eric, FOXHAL Gaëtane, KEFER Fabienne, BREDAEL Sylvie, *LE TEMPS DE TRAVAIL TRANSFORMATION DU DROIT ET DES RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL*, CRISP, 1997.
- LAGASSE Charles-Etienne, *LES NOUVELLES INSTITUTIONS POLITIQUES DE LA BELGIQUE ET DE L'EUROPE*, Artel, Louvain-la-Neuve, 1993.
- LELEUX Claudine, *TRAVAIL OU REVENU POUR UN REVENU INCONDITIONNEL*, CERF, Paris, 1998.
- MABILLE Xavier, *LA BELGIQUE DEPUIS LA SECONDE GUERRE MONDIALE*, CRISP, Bruxelles, 2003.
- MABILLE Xavier, *HISTOIRE POLITIQUE DE LA BELGIQUE FACTEURS ET ACTEURS DE CHANGEMENT*, CRISP, Bruxelles, 1997.
- MAIER Corinne, *BONJOUR PARESSE DE L'ART ET DE LA NÉCESSITÉ D'EN FAIRE LE MOINS POSSIBLE EN ENTREPRISE*, Edition Michalon, Paris, 2004.
- MARIS Bernard, *LETTRE OUVERTE AUX GOUROUS DE L'ÉCONOMIE QUI NOUS PRENNENT POUR DES IMBÉCILES*, Albin Michel, 1999.
- MARIS Bernard, *ANTIMANUEL D'ÉCONOMIE*, Editions Bréal, 2003.
- MARIS Bernard, *ANTIMANUEL D'ÉCONOMIE 2. LES CIGALES*, Editions Bréal, 2006
- MARTIN Hans-Peter, SCHUMANN Harald, *LE PIÈGE DE LA MONDIALISATION*, Solin/Actes sud, 1997.
- MOREAU Robert, *COMBAT SYNDICAL ET CONSCIENCE WALLONNE. DU SYNDICALISME CLANDESTIN AU MOUVEMENT POPULAIRE WALLON (1943-1963)*, Institut Jules Destrée, Vie Ouvrière, FAR, 1984.

- NEUVILLE Jean, YERNA Jacques, *LE CHOC DE L'HIVER '60-'61 LES GRÈVES CONTRE LA LOI UNIQUE*, Politique & Histoire, Bruxelles, 1990.
- NEUVILLE Jean, *L'ÉVOLUTION DES RELATIONS INDUSTRIELLES EN BELGIQUE, TOME 1, L'AVÈNEMENT DU SYSTÈME DES « RELATIONS COLLECTIVES »*, Editions Vie Ouvrière, 1976.
- ORSENNA Erik, *VOYAGE AUX PAYS DU COTON PETIT PRÉCIS DE MONDIALISATION*, Fayard, 2006.
- PELT Jean-Marie, FRANCK Steffan (avec la collaboration de), *LA SOLIDARITÉ CHEZ LES PLANTES, LES ANIMAUX, LES HUMAINS*, Fayard, 2004.
- PEYRELEVADE Jean, *LE CAPITALISME TOTAL*, La république des idées Seuil, 2005.
- PIRARD Joseph, *HISTOIRE QUANTITATIVE ET DÉVELOPPEMENT DE LA BELGIQUE AUX XIXE ET XXE SIÈCLES LES DEUX SÉRIES (XIXE ET XXE SIÈCLES) TOME VII, VOLUME 2, L'EXTENSION DU RÔLE DE L'ÉTAT EN BELGIQUE AUX XIXE ET XXE SIÈCLES*, Académie Royale de Belgique, Bruxelles, 1999.
- PETRELLA Ricardo (sous la direction de), *LIMITES À LA COMPÉTITIVITÉ POUR UN NOUVEAU CONTRAT MONDIAL*, Editions Labor, 1995.
- PNUD, *RAPPORT MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2005 LA COOPÉRATION INTERNATIONALE À LA CROISÉE DES CHEMINS : L'AIDE, LE COMMERCE ET LA SÉCURITÉ DANS UN MONDE MARQUÉ PAR LES INÉGALITÉS*, Economique, 2005.
- RAINELLI Michel, *L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE*, La découverte, Paris, 2004.
- ROSANVALLON Pierre, *LA NOUVELLE QUESTION SOCIALE REPENSER L'ÉTAT-PROVIDENCE*, Seuil, 1995.
- ROSANVALLON Pierre, FITOUSSI Jean-Paul, *LE NOUVEL ÂGE DES INÉGALITÉS*, Seuil, Paris, 1996.
- ROSART Françoise et ZELIS Guy (sous la direction de), *LE MONDE CATHOLIQUE ET LA QUESTION SOCIALE (1891-1950), EVO*, Bruxelles, 1992.
- ROSI Achille, *LE MYTHE DU MARCHÉ*, Climats, 2005.
- ROSSKAM Ellen, *WINNERS OR LOSERS ? LIBERALIZING PUBLIC SERVICES*, ILO socio-economic security programme, Genève, 2006.
- SAFRANSKI Rüdiger, *QUELLE DOSE DE MONDIALISATION L'HOMME PEUT-IL SUPPORTER ?*, Actes Sud, 2005.
- SAPIR Jacques, *LES TROUS NOIR DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ESSAI SUR L'IMPOSSIBILITÉ DE PENSER LE TEMPS ET L'ARGENT*, Albin Michel, Paris, 2000.
- SCHIFFRIN Anya, *LA MONDIALISATION EN 20 LEÇONS*, Editions Danger public, 2004.
- SLOOVER Jean, *MANUEL DE SURVIE À LA PENSÉE UNIQUE*, Editions Labor/Editions Espace de liberté, Bruxelles, 2001.
- STIGLITZ Joseph E., *LA GRANDE DÉSILLUSION*, Le livre de poche, 2003.
- STIGLITZ Joseph E., *QUAND LE CAPITALISME PERD LA TÊTE*, Fayard, 2003.
- STIGLITZ Joseph E., *UN AUTRE MONDE CONTRE LE FANATISME DU MARCHÉ*, Fayard, 2006.

STOFFAËS Christian (Rapport de la commission présidée par), *SERVICES PUBLICS QUESTION D'AVENIR, COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN*, Editions Odile Jacob, Paris 1995.

TILLY Pierre, *ANDRÉ RENARD*, Le Cri, en coédition avec FAR, Bruxelles, 2005.

TODD Emmanuel, *L'ILLUSION ÉCONOMIQUE*, Folio actuel, 1999.

TODD Emmanuel, *APRÈS L'EMPIRE ESSAI SUR LA DÉCOMPOSITION DU SYSTÈME AMÉRICAIN*, Folio actuel, 2004.

TOURAINÉ Alain, *PRODUCTION DE LA SOCIÉTÉ*, Livre de poche, 1973.

TOURAINÉ Alain, *CRITIQUE DE LA MODERNITÉ*, Livre de poche, 1992.

TOURAINÉ Alain, *QU'EST-CE QUE LA DÉMOCRATIE ?*, Fayard, 1994.

VAN DORMAEL Armand, *LA GUERRE DES MONNAIES*, Editions Racine, Bruxelles, 1995.

VAN PARIJS Philippe, *SAUVER LA SOLIDARITÉ*, CERF, Paris, 1995.

VANTHEMSCHE Guy, *LE CHÔMAGE SON HISTOIRE, SON ACTUALITÉ EN BELGIQUE DE 1929 À 1940*, Editions Labor, Bruxelles, 1994.

VERLY Jean , *L'IMPROBABLE EMPLOI*, Editions Labor, 2004.

VIELLE Pascale, CASSIERS Isabelle, POCHET Philippe (sous la direction de), *ÉTAT SOCIAL ACTIF : VERS UN CHANGEMENT DE PARADIGME ?*, PIE-Peter Lang, Bruxelles, 2005.

ZACHARIE Arnaud et AVERMAETE Jean-Pierre, *MISE À NU DES MARCHÉS FINANCIERS LES DESSOUS DE LA GLOBALISATION*, Editions syllepse, Editions Vista, Attac, Paris, 2002.

ZACHARIE Arnaud, *LE NOUVEAU DÉSORDRE INTERNATIONAL ET LES RAISONS D'EN SORTIR*, Editions Labor, Bruxelles, 2005.